

Rapport de gestion

du conseil d'administration de la Matmut

2023

Rapport de gestion

du conseil d'administration de la Matmut présenté à l'assemblée générale du 8 juin 2024 sur les opérations effectuées en 2023 et sur les résultats de l'exercice



Nous vous présentons l'activité de la Matmut au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ses résultats et perspectives d'avenir, et soumettons à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.





Sommaire

Rapport de gestion

1• Situation et activité de la Matmut au cours de l'exercice écoulé	8
1.1 - Éléments de contexte	8
1.2 - Bilan d'activité de la Matmut, ses filiales et la Mutuelle Ociane Matmut	8
1.3 - Faits marquants	9
2• Responsabilité sociétale	13
2.1 - Engagements sociétaux et environnementaux	13
2.2 - Informations non financières	13
2.3 - Transition énergétique et climatique	13
3• Résultats financiers	15
4• Événements intervenus depuis la clôture de l'exercice	16
5• Évolution prévisible de la Matmut et perspectives d'avenir	16

Annexes

Comptes sociaux de l'exercice	17
Rapport des commissaires aux comptes	81
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	89
Rapport spécial des commissaires aux comptes prévu par l'article R.322-57-IV-2° du Code des assurances sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la société d'assurance mutuelle	93
Informations sur les délais de paiements des fournisseurs et des clients	95

La déclaration de performance extra-financière étant relativement dense, elle est jointe de manière concomitante au présent rapport.





Rapport de gestion

1 • SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA MATMUT AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

1.1 - ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Après une année 2021 exceptionnelle marquant une rupture avec la crise sanitaire, l'année 2022 avait été plus difficile en raison d'un contexte géopolitique et économique instable. L'année 2023 s'ouvrait alors sur un horizon tout aussi complexe : inflation, chute de la croissance, crises énergétique et climatique...

Les crises se succèdent et parfois même s'additionnent. Cette année 2023 a été une nouvelle fois marquée par des phénomènes naturels d'ampleur aux répercussions humaines et matérielles importantes. En sa qualité d'assureur, la Matmut est en première ligne face aux effets du dérèglement climatique.

Le groupe n'est pas non plus épargné par l'inflation qui sévit depuis plus de deux ans. Il est directement impacté par les conséquences de cette tendance inflationniste avec une envolée des coûts moyens de réparation de 14% depuis 2021 et de 40% pour le prix des matériaux de construction depuis 2019.

Dans ce contexte tendu, le groupe s'attache à poursuivre son développement avec une vigilance particulière à la bonne maîtrise des équilibres techniques du portefeuille et donc à sa qualité. En 2023, il a poursuivi son évolution vers un modèle d'assureur complet s'ouvrant à de nouveaux métiers, compétences et savoir-faire, qui viennent enrichir le groupe et renforcer sa solidité. La diversification déployée concerne à la fois les offres et les services, mais également les cibles de clientèles.

Cette diversification nécessaire pour la pérennité du groupe s'inscrit dans le respect de sa vision du métier d'assureur et des fondamentaux ancrés au sein de sa Raison d'être.

En 2021, le groupe lançait le plan stratégique Plus de Matmut dont l'objectif était d'accroître sa performance, son développement et sa visibilité sur tous les métiers. Trois ans plus tard, les résultats sont au rendez-vous, le groupe œuvrant chaque jour à la transformation de son modèle dans le respect de son ADN et de ses principes mutualistes.

Avec la grande consultation nationale, la formalisation de sa Raison d'être, l'évolution de son identité visuelle, le groupe a réussi à asseoir son image de groupe mutualiste accessible, chaleureux, engagé depuis plus de 60 ans aux côtés de ses sociétaires.

En 2023, la Matmut se dote d'un nouveau territoire publicitaire qui raconte pourquoi et comment le groupe agit de manière singulière, engagée, authentique et en phase avec son époque. Ce territoire publicitaire met plus en lumière ses engagements en matière d'accessibilité et d'équité. Dans ce cadre, la Matmut a reçu deux trophées à l'occasion de la 24ème cérémonie des TOP/COM qui

récompensent les meilleures réalisations en matière de communication à destination du grand public.

La Matmut est fière de ces distinctions reçues en 2023. Elle se hisse notamment à la 1^{ère} place du podium dans la catégorie assurance du classement Qualiweb de la relation client sur les réseaux sociaux, et en 7^{ème} position tous secteurs confondus. Cette belle performance traduit une forte réactivité du groupe envers ses sociétaires pour leur apporter un service d'excellence sur ces canaux d'échanges online au quotidien. La Matmut figure également au palmarès 2023 des champions de la diversité du Magazine Capital, à la 10^{ème} place dans la catégorie « Assurance et assistance ». Pour la seconde année, la Matmut se trouve de nouveau dans le classement Choiseul Conquérants de l'Institut Choiseul, parmi 200 entreprises, tous secteurs d'activité confondus, dans la rubrique « les ambassadeurs du capital humain » traduisant ainsi sa volonté de conjuguer emploi et inclusion. Enfin, la Matmut se hisse parmi les 200 entreprises du premier palmarès des leaders de l'innovation, présenté par Les Echos et leur partenaire Statista, qui mettent en lumière des entreprises qui placent l'innovation au cœur de leur stratégie.

1.2 – BILAN DE L'ACTIVITÉ DE LA MATMUT, SES FILIALES ET LA MUTUELLE OCIANE MATMUT

Malgré ce contexte anxiogène, la Matmut poursuit ses engagements et sa volonté d'œuvrer pour le bien commun. L'exercice 2023 confirme une nouvelle fois la confiance que les sociétaires accordent au groupe. Son dynamisme se poursuit, témoignant de la résilience et de l'adaptabilité dont la Matmut a su faire preuve, ainsi que de la pertinence du modèle mutualiste face aux enjeux actuels.

Les cotisations acquises brutes de réassurance de la Matmut sont en progression de 4.8 % à 1 902 229 milliers d'euros contre 1 814 657 milliers d'euros en 2022.

Les portefeuilles de sociétaires et de contrats de la Matmut, de ses filiales ainsi que de la Mutuelle Ociane Matmut affichent respectivement une évolution de 1.7 % soit, à fin 2023, près de 3,8 millions de sociétaires et de 1.2 % soit près de 7,8 millions de contrats d'assurance détenus.

Le nombre de contrats Auto n'a pas connu d'évolution sur l'année 2023 (-0.04 % en 2023, vs 0.03 % en 2022), celui des contrats habitation a progressé de 0.3 % (vs 0.7 % en 2022).

Le portefeuille de contrats corporels (Multigaranties Accidents de la Vie et Familial Complémentaire) est en progression de 1.8 % (vs 2.8 % en 2022).

Depuis 4 ans, la filiale Matmut&Co axe son développement sur l'innovation et la recherche d'un accompagnement à 360° des sociétaires du groupe. Elle est toujours

une solution d'assurance pour des risques qui se dégradent, afin d'être au plus près de l'ensemble des sociétaires. Avec 17 193 contrats, cette année 2023 ancre Matmut&Co dans sa position d'assureur des risques spécifiques.

Le marché des professionnels et des entreprises enregistre une augmentation moins forte que l'an passé mais néanmoins significative, avec une hausse de 3.1 % du portefeuille (vs 5.1 % en 2022) et 198 000 contrats « Pro » désormais détenus.

En assurance vie, la filiale Matmut Vie a collecté plus de 60 millions d'euros en 2023. Le portefeuille atteint 39 793 contrats (légère diminution de 2.3 %), pour une épargne gérée de 1.2 milliard d'euros. Les résultats financiers ont permis de servir un taux de rendement en nette hausse et atteint 3 % pour le contrat Matmut Vie Epargne. Pour la partie prévoyance, la gamme a franchi la barre des 100 000 contrats en portefeuille.

En assurance Santé, nous pouvons nous réjouir de la très belle performance de la Mutuelle Ociane Matmut avec une hausse de 8.4 % du portefeuille (vs 5.2 % en 2022) avec à ce jour, 598 000 contrats en portefeuille. Elle atteint plus de 920 000 bénéficiaires.

Enfin, Matmut Protection Juridique défend les droits de plus de 4 160 000 assurés, qu'ils soient sociétaires Matmut ou bénéficiaires de contrats collectifs, souscrits notamment par des mutuelles Santé et des opérateurs auprès des comités sociaux et économiques. Sur le marché des particuliers, la fréquentation du service d'Assistance Juridique par téléphone se stabilise et permet de maintenir le niveau d'efficacité attendu par les assurés. La part des demandes d'informations juridiques et la consultation de « Mon aide juridique au quotidien » via l'Espace Personnel est toujours en progression et confirme l'attrait des assurés pour ce canal totalement dématérialisé et accessible 24h/24, 7j/7. Sur le terrain de la gestion des litiges, l'année 2023 a été marquée par une hausse de la sinistralité, sans que cela impacte la dynamique de résolution des litiges à l'amiable. L'entité poursuit également son développement auprès des professionnels et des entreprises, avec 78 795 contrats de Protection Juridique individuelle en 2023.

Sur l'année 2023, la sinistralité Auto est sensiblement à la baisse par rapport à 2022, qui avait été particulièrement impactée par de nombreux épisodes de grêle (- 4.7 % de sinistres).

En habitation, l'augmentation du nombre de sinistres, constatée en 2022, se poursuit en 2023 (+ 2.5 % de sinistres) avec une nouvelle hausse de la sinistralité climatique (22.4 % des sinistres habitation). Cette année a été marquée par une succession d'évènements d'une rare intensité dont notamment les tempêtes Ciaran et Domingos en fin d'année, qui ont respectivement touché le nord-ouest et l'ouest du pays, causant sur leur passage des dégâts évalués à plus d'1,3 milliard d'euros par l'ensemble des assureurs. Selon France Assureurs, elles se classent en 5ème position des tempêtes les plus dévastatrices en métropole, les plus coûteuses. Quelques

semaines plus tard, les « Hauts-de-France » subissaient un cumul de précipitations inédit, provoquant des inondations historiques et dévastatrices.

Ces phénomènes importants, ajoutés aux dommages causés par la sécheresse, ont eu de lourdes conséquences pour les sociétaires et pour le groupe.

Cette forte sinistralité climatique s'inscrit toujours dans un contexte défavorable, avec notamment la hausse du coût de la réassurance et une inflation élevée qui est repercutée sur les coûts de réparation : + 8% en 2023 sur le coût de la réparation automobile (pièces, main-d'œuvre et peinture), augmentation du prix des matériaux dans le bâtiment. Les professionnels de l'automobile et les artisans du bâtiment ont également été contraints de repercuter sur le coût de leurs prestations la hausse du prix de l'énergie qu'ils ont pleinement subie.

Ces épisodes climatiques ont entraîné l'ouverture de près de 58 000 dossiers, portant la proportion de sinistres d'origine climatique à près de 9% du total des sinistres à la Matmut en 2023 (11% en 2022 et 6.5% en 2021).

Enfin en Santé, le coût total des dépenses a progressé de 13.3 %, contre 6.9 % en 2022, une forte augmentation qui reste néanmoins plus faible qu'en 2021, post Covid-19 (22.4 % en 2021).

L'inflation des dépenses de santé devrait se poursuivre du fait du vieillissement de la population et de plusieurs mesures réglementaires augmentant la charge des mutuelles depuis fin 2023 : augmentation de la prise en charge des tarifs de soins et actes dentaires, revalorisation des tarifs des consultations des médecins et des auxiliaires médicaux.

Dans ce contexte, une hausse des cotisations en auto/moto, habitation et santé en 2024 est rendue nécessaire. Toutefois, pour limiter les effets de ces mesures, plusieurs dispositions ont été prises :

- Absence d'augmentation de la cotisation des contrats Matmut/Smac, Multirisques Accidents de la Vie, Familial Complémentaire, Assurance Scolaire, Habitation Etudiants, Assurance des Loyers Impayés et Assur'4Pattes (hors effet d'âge) ;
- Stabilité des franchises Habitation et Auto/Moto (à l'exception de la franchise applicable au niveau 1 des garanties « Accessoires – Aménagements du véhicule » et « Marchandises et outillage professionnels transportés » revalorisée) ;
- Pérennisation de l'offre « Garantie bris de Glaces + Réparateurs glaciers agréés = 0 franchise » sous la forme d'un « avantage ».

1.3 – FAITS MARQUANTS

Le Groupe Matmut a réaffirmé en 2023 son ambition d'accompagner ses sociétaires dans leur vie quotidienne et leurs projets, en phase avec l'évolution de la société.

PLAN STRATÉGIQUE

Le plan stratégique Plus de Matmut s'est conclu en 2023 sur un bilan globalement positif, contribuant ainsi à installer l'image d'une mutuelle groupe complet d'assurance.

- Le Pilier 1 « Plus d'identité et de singularité » avait pour vocation de déployer l'image de marque ancrée dans les principes mutualistes fondateurs de la Matmut et de porter fièrement ses valeurs et ses engagements. Cela s'est concrétisé par la formalisation de la raison d'être, la création d'une direction RSE ayant pour mission de mener les travaux d'incarnation de celle-ci, et par le déploiement d'une nouvelle identité visuelle.

- L'objectif du Pilier 2 « Plus de développement de l'activité et d'ouverture » était de développer les partenariats, les produits d'épargne, la fidélisation des clientèles de particuliers et la performance et l'attractivité vers la clientèle des professionnels via, notamment, une utilisation efficiente de la data. La Matmut peut s'enorgueillir de beaux succès avec l'intégration de Mgéfi, la prolongation du partenariat IARD avec Cardif, le lancement de nouveaux produits en Santé (Santé Vous Bien), en épargne (gamme Complice) ou en prévoyance (MAV Sérénité). Les efforts initiés sur l'épargne et les professionnels seront poursuivis dans le prochain plan stratégique.

- Enfin, l'ambition du Pilier 3 « Plus d'évolution interne » était de mener la modernisation des outils, des méthodes et environnements de travail au service des collaborateurs. Les bases de la réécriture du système d'information ont été posées avec la finalisation de l'architecture cible et les premières livraisons, et ce chantier doit se poursuivre dans les prochaines années. La modernisation se manifeste de manière tangible à travers le projet « Maison Matmut » de refonte des espaces de travail et d'accueil, avec la livraison des premières agences pilotes, et à travers le pacte managérial formalisé et déployé au cours de l'année 2023.

Ce Pacte managérial « AVEC » met en avant, dans une période de fortes transformations, l'importance du travail collectif et la nécessité de susciter l'adhésion et l'engagement, au-delà des expertises techniques. Il souligne également le rôle du manager et les engagements de l'entreprise pour l'accompagner dans cette mission. La Direction des Ressources Humaines a ainsi priorisé ses actions autour de l'enrichissement des pratiques et postures managériales et de l'accompagnement des collaborateurs dans leur parcours professionnel, au service de l'engagement et de la performance collective.

Par ailleurs, la création de la Direction du Pilotage de la Transformation en juillet 2023 traduit la volonté de renforcer le suivi des projets stratégiques, en s'assurant d'une exécution sereine, conforme aux attendus de performance, dans le respect des délais impartis (coût, qualité et délai).

Le plan stratégique 2024-2026 « Objectif Impact » pourra s'appuyer sur les acquis de Plus de Matmut pour accélérer le développement rentable du groupe, en intégrant les facteurs externes auxquels la Matmut est confrontée.

PARTENARIATS

Pour se donner les moyens de répondre à l'ensemble des besoins des particuliers et des professionnels et d'asseoir sa stratégie de groupe complet d'assurances, la Matmut a poursuivi ses efforts de consolidation de ses partenariats et s'est également ouvert à de nouvelles alliances.

L'adhésion de la Mutuelle générale de l'économie, des finances et de l'industrie (Mgéfi) à la SGAM Matmut depuis le 1er janvier 2023 a ouvert un nouveau champ de développement très intéressant pour le groupe.

Cardif IARD poursuit sa progression avec un portefeuille qui atteint près de 780 000 contrats, soit une augmentation de 6.2 % par rapport à 2022. Parmi ces derniers, on comptabilise plus de 700 000 contrats auto et habitation. L'offre PRO, lancée en 2022, connaît une belle progression du portefeuille (plus de 5 500 contrats au 31 décembre 2023).

Au niveau de la production, l'année 2023 enregistre une hausse marquée de la vente tous contrats confondus de + 5%.

Le Groupe Matmut, par l'intermédiaire de sa filiale Matmut&Co, et WTW Yachting, marque commerciale de WTW spécialisée dans le domaine de l'assurance nautique, ont signé une convention de partenariat en décembre 2023. Depuis début janvier 2024, WTW Yachting distribue le contrat Navigation de Plaisance à destination de ses clients particuliers.

PRODUITS ET SERVICES

CREATION D'UN CONTRAT MULTIRISQUES ACCIDENTS DE LA VIE DEDIE AUX SENIORS

L'année 2023 a été marquée par le lancement d'une nouvelle offre « accidents corporels » destinée aux personnes âgées de 61 ans à 75 ans : le contrat Multirisques Accidents de la Vie Sérénité. Les seniors représentent plus de 20% de la population française. S'ils sont plus exposés aux accidents de la vie en termes de fréquence, ils le sont également plus en termes de gravité. Or la Matmut limite l'âge de souscription de son contrat Multirisques Accident de la Vie à 60 ans. Fidèle à sa volonté de protéger le plus grand nombre, et notamment les personnes les plus vulnérables, la Matmut propose désormais un contrat Accident Corporel aux seniors désireux

de se protéger.

Ce contrat, destiné à garantir les accidents de la vie courante (accidents domestiques, de sport, de bricolage...) propose :

- trois formules (individuelle, couple, famille) permettant de couvrir l'ensemble de la cellule familiale,
- un seul niveau de garantie prévoyant des capitaux importants,
- des prestations spécialement adaptées aux seniors (services à la personne, prestations d'accompagnement personnalisé...).

Pour le Groupe Matmut, les seniors sont une cible stratégique en termes de développement, de multi-équipement et de fidélisation. Il était également important pour le groupe de ne pas être absent d'un marché sur lequel plusieurs de ses concurrents étaient positionnés.

RENFORCEMENT DE LA GARANTIE DU CONDUCTEUR

Afin d'améliorer la protection des assurés titulaires d'un contrat Auto 4D, la garantie du conducteur a été renforcée. Le niveau 1, en inclusion dans tous les contrats, a été complété de prestations supplémentaires jusqu'alors proposées en option :

- frais de prothèse et/ou de fauteuil roulant en cas d'invalidité,
- prestations d'accompagnement personnalisé en cas de décès et d'invalidité,
- services à la personne en cas de décès ou d'invalidité.

Le montant des capitaux de la plupart des prestations accordées a également été très nettement augmenté.

LANCEMENT DU CONTRAT MA PREVOYANCE PRO

Afin de compléter son offre à destination des professionnels, le Groupe Matmut a lancé au printemps 2023 le contrat Ma prévoyance Pro. Fruit d'un travail collaboratif entre toutes les directions du Groupe, il s'agit d'une offre destinée aux Travailleurs Non Salariés (TNS) pour les protéger contre les aléas de la vie. Cette nouvelle offre vient compléter la gamme déjà existante commercialisée par les agences et les Centres de relation sociétaire (Santé, Epargne Retraite) afin de couvrir l'ensemble des besoins des professionnels. Elle propose des garanties leur permettant de maintenir leurs revenus en cas d'arrêt de travail et/ou d'invalidité, et d'assurer l'avenir de leurs proches grâce à une couverture en cas de décès.

NOUVELLE OFFRE SANTE VOUS BIEN !

Co-construite avec des conseillers et des clients, elle a été conçue pour accompagner les adhérents dans leurs moments de vie et s'adapter ainsi à leurs besoins. Cette

offre représente, par bien des aspects, une véritable innovation dans le secteur de la mutuelle santé. Grâce à Santé vous bien, la Mutuelle Ociane Matmut vise à rester attractive sur un marché concurrentiel proposant des offres et services toujours plus innovants, et à proposer une complémentaire santé pensée pour le bien-être des adhérents. La nouvelle offre repose, d'une part, sur la capitalisation des points forts de la mutuelle (formules Essentiel 20% moins chères, 100% santé, services innovants et digitaux, deux garanties possibles sur un même contrat, packs évolutifs avec l'âge) et sur l'amélioration de ce qui devait l'être (modularité, forfaits dentaires, reconnaissance de la fidélité...).

L'offre est construite autour de trois grands modules au choix : Bien pour ma tête, Bien pour mon corps et Bien pour mon budget, eux-mêmes composés, pour deux d'entre eux, de trois niveaux de garanties qui correspondent chacun à un niveau de remboursement plus ou moins étendu. Au total, 75 combinaisons différentes sont possibles, la garantie d'une formule adaptée aux besoins de chacune et chacun ! L'adhérent bénéficie aussi automatiquement de trois familles d'avantages et a la possibilité de compléter sa formule avec des garanties supplémentaires.

En permettant aux adhérents de personnaliser leur mutuelle santé avec des garanties adaptées à leurs besoins et à leur budget, la nouvelle offre « Santé vous bien ! » s'adapte ainsi :

- aux nouveaux comportements des patients et à leur souhait de prendre soin d'eux,
- aux problématiques actuelles de baisse du pouvoir d'achat des ménages,
- au souhait de la Matmut de rendre l'assurance accessible à toutes et tous.

NOUVELLE OFFRE : LE CREDIT SANTE

Soucieux d'apporter une solution aux difficultés rencontrées par ses sociétaires et afin de faciliter l'accès aux soins, le Groupe Matmut propose, depuis mars 2023, un Crédit Santé à un taux préférentiel et très attractif aux adhérents de la Mutuelle Ociane Matmut et leurs ayants droits. Ce crédit permet de financer le montant de dépenses de santé restant à la charge des patients après les remboursements du régime Obligatoire et de la Complémentaire Santé. Il a pour objectif d'aider les sociétaires à supporter le coût du reste à charge lors des soins dentaires non remboursés, de la chirurgie optique, de la chirurgie réparatrice (post opération ou traumatisme), et des aides auditives.

UN ACCOMPAGNEMENT AU QUOTIDIEN

Complice de vies, la Matmut accompagne ses sociétaires au quotidien. De nouveaux services sont mis en place afin d'être toujours au plus près de leurs besoins. Pour en citer quatre exemples :

▪ **Mise en place de l'avantage Bris de glaces**

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les assurés faisant appel à un réparateur glacier agréé pour le remplacement d'un vitrage auto bénéficient de la prise en charge de leur franchise, sous réserve d'avoir souscrit la garantie bris de glaces ou de pare-brise au titre de leur contrat auto. Elle s'applique aux véhicules de tourisme et utilitaires, aux camping-cars et aux voitures. Au-delà de l'absence de franchise, le recours à un réseau de professionnels agréés garantit aux sociétaires un service de qualité. Cela contribue également à la maîtrise des coûts des sinistres de cette nature pour le groupe.

▪ **Déclaration de sinistre dégâts des eaux : un nouveau parcours digital**

A la Matmut, un sinistre habitation sur deux est un dégât des eaux et plus de 30% font l'objet d'une déclaration en selfcare. Inscrit au cœur du plan stratégique Plus de Matmut 2021-2023, le groupe a pour ambition de repenser l'ensemble des processus d'indemnisation. Le dégât des eaux constitue la première brique de cette refonte avec un nouveau parcours de déclaration de sinistre plus fluide et plus intuitif via les espaces personnels sur matmut.fr. En quelques clics, les assurés peuvent déclarer leur dégât des eaux et bénéficier d'un paiement immédiat. Une solution innovante sans équivalent sur le marché ! La Matmut innove en permanence afin d'être toujours au plus près des besoins des sociétaires et d'apporter la meilleure expérience à ses collaborateurs (modernisation de l'outil de gestion, automatisation des traitements...).

▪ **Déclaration d'accident auto : un parcours sans couture pour les assurés**

Dans le cadre de l'amélioration continue du service rendu aux sociétaires, les collaborateurs de la Matmut et d'IMA ont travaillé ensemble pour faire évoluer le parcours accident auto. Depuis octobre 2023, le parcours des assurés, lors de la déclaration d'un accident auto, est ainsi simplifié. Désormais, le chargé d'assistance IMA est en mesure de prendre toutes les déclarations d'accident auto – avec ou sans assistance. Le gestionnaire de sinistres Matmut dispose ainsi de la déclaration complète et peut traiter directement le dossier.

Cette évolution permet un parcours sans couture pour les assurés et facilite la gestion par les collaborateurs.

▪ **Lutte contre les risques naturels : la Matmut lance son service d'alertes météo**

Face aux bouleversements climatiques de plus en plus fréquents et intenses, il est devenu essentiel pour la Matmut de proposer des solutions novatrices à ses sociétaires. Dans cette optique, la Matmut s'est associée à Predict Services, filiale de Météo France, afin de prévenir et d'accompagner ses sociétaires en temps réel, 24h/24, 7j/7, en cas de survenance d'événements naturels. Le nouveau service Matmut Alerte Météo, totalement gratuit, a été lancé en test début juin 2023, auprès d'un panel de 200 000 sociétaires répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain. Les sociétaires concernés reçoivent, en cas de survenance annoncée d'un risque naturel

de type tempête, orage, inondation ou submersion marine, des alertes météo par mail ou par SMS. L'objectif étant de permettre aux sociétaires de se mettre rapidement en sécurité, ainsi que leurs biens, en leur donnant des conseils adaptés sur la conduite à tenir. Ils sont aussi invités à se connecter sur l'interface dédiée Matmut Alerte Météo, afin d'accéder notamment au suivi de l'évènement et aux fiches conseils.

LABELS D'EXCELLENCE ET RECOMPENSES

A l'occasion de la traditionnelle cérémonie des trophées de l'assurance, le Groupe Matmut a reçu deux trophées pour son offre d'assurance santé « Santé vous bien ! » :

- le « Trophée de l'assuré », attribué par un panel de consommateurs, il récompense le produit de l'année
- un trophée de bronze dans la catégorie « Innovation marketing », attribué par le jury de professionnels.

Ces récompenses soulignent l'approche de la Matmut : être à l'écoute des préoccupations de ses adhérents et savoir innover pour y répondre au plus juste.

Par ailleurs, les offres *Ociane Santé Pro* à destination des Travailleurs Non Salariés, *Ociane Santé Collective* et *Ociane Santé Flex* à destination des entreprises et de leurs salariés ont été analysées par des experts des contrats d'assurance du marché et se sont vues attribuer, une nouvelle fois, le Label d'Excellence des Dossiers de l'Épargne pour l'année 2023. Les garanties et tarifs de ces offres se placent parmi les meilleurs du marché et garantissent à nos adhérents une couverture optimale et des remboursements de qualité.

Pour la 13^{ème} année consécutive, la Prévoyance des Emprunteurs Altus Evolution 2.0 a été récompensée du Label d'Excellence décerné par Les Dossiers de l'Épargne. Cette année encore, ces experts ont reconnu la qualité des garanties ainsi que le bon positionnement tarifaire, tout en observant que la souscription en ligne est possible.

Le Livret Matmut a également été de nouveau récompensé par un Label d'Excellence.

Enfin, le Groupe Matmut est également fier de la récompense décernée à l'offre Complice Retraite qui a obtenu un Oscar de l'Assurance Vie, de la Retraite et de la Prévoyance lors des 38^{èmes} Oscars organisés par le magazine spécialisé « Gestion de fortune ».

Ces distinctions sont une belle satisfaction et illustrent les efforts du groupe pour proposer des produits de qualité et faciliter la vie des sociétaires.

INNOVATION

Le Groupe Matmut se positionne en assureur complet, complice de vies de ses assurés. Il s'attache à leur offrir une couverture assurantielle utile et des services les plus

larges possibles, afin de trouver des réponses adaptées à leurs besoins, en phase avec les évolutions technologiques et sociétales. Sa politique d'investissements dans des startups, initiée en 2015, lui permet de compléter ses offres en nouant des partenariats et d'avoir une couverture totale du marché. Elle traduit la capacité du groupe à rester ancré dans la société actuelle tout en regardant vers demain.

En rejoignant le programme Tibi2, Matmut s'engage à investir une partie de ses fonds dans des entreprises technologiques françaises, avec un accent particulier sur les start-ups en early stage non cotées. Tibi2 est un programme de 4 ans (2023-2026) soutenu par le ministère de l'Économie qui vise à mobiliser des investissements auprès d'acteurs institutionnels pour soutenir les entreprises technologiques, cotées ou non, en mettant l'accent sur les entreprises françaises et la transition vers des technologies plus vertes. Le premier volet a déjà dirigé 6 milliards d'euros vers des fonds de capital croissance et de global tech entre 2020 et 2022. Tibi2, quant à lui, élargit son champ d'action à des secteurs de niche comme la deeptech qui va toucher à la cybersécurité et à l'intelligence artificielle, et au financement de sociétés à des stades de maturité moins élevés dit « early stage ».

Il prévoit de répartir ses investissements à parts égales entre fonds cotés et non cotés ; le montant de son allocation consacrée aux investissements atteindra, pour ce second volet, 40 millions d'euros. Cette participation lui permet de soutenir l'économie nationale et de contribuer à la création d'emplois dans le secteur de la gestion d'actifs en France. En outre, en investissant dans des entreprises technologiques, le groupe participe à la promotion de l'innovation et de la transition écologique.

Le Groupe Matmut participe également au fonds Mutuelles Impact lancé par la Mutualité Française. Il s'agit du premier fonds d'investissement mutualiste à impact social et environnemental dédié à la santé et au médico-social.

BPI France, bien connu pour son programme d'accompagnement et de développement des startups, propose, à travers son Hub et en lien direct avec le pôle Innovation et Facilitation du Groupe Matmut, ses services de sourcing de startups qualifiées dans le but de concrétiser des partenariats à valeur ajoutée.

Partenaire historique d'Euresa, le Groupe Matmut a renforcé sa présence au sein du Cercle de l'innovation de l'association, lui permettant ainsi de bénéficier d'un espace d'exploration européen majeur, en collaboration avec ses 17 membres mutualistes. 2023 lui a permis ainsi de questionner des thématiques aussi variées que la vente à distance, « l'assurance servicielle » ou bien encore l'habitat intelligent ou l'éthique et les réseaux sociaux.

2 • RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

2.1 – ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

En 2023, pour la troisième année consécutive, le Groupe Matmut figurait au palmarès des 250 entreprises socialement responsables les mieux notées, selon la publication du Point, avec l'institut de sondage indépendant Statista. Le Groupe Matmut était notamment sur le podium des assureurs les plus responsables en France.

Du fait de son modèle mutualiste et mû par une conviction profonde de l'ensemble de ses acteurs, le Groupe Matmut a toujours évolué et agi en consacrant une part importante de son énergie à ces enjeux. Les engagements du groupe sont nombreux et variés, orientés essentiellement autour de trois axes :

- l'environnement,
- l'inclusivité et l'accessibilité,
- la santé et le bien-être.

Quelques exemples d'actions illustrent ces piliers stratégiques :

LUTTE CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Dans le prolongement de l'année 2022, les tensions sur le marché de l'énergie ont été fortes en 2023. La Matmut a participé à l'effort collectif national en poursuivant à son niveau un plan de sobriété énergétique afin de réduire la consommation d'énergie du groupe.

Huit ans après les Accords de Paris, le Groupe Matmut poursuit et développe son engagement en faveur de l'environnement et de la lutte contre le réchauffement climatique, dans le cadre d'une politique volontariste, qui s'exprime dans les travaux d'audit des bonnes pratiques en matière d'économie circulaire, afin de mettre en place de nouvelles pratiques (réduction des consommations, gestion des déchets, recyclage, pièces de réemploi, politique d'achats responsables) et une dynamique vers une entreprise zéro déchets plastique.

A ce titre, la Matmut est partenaire officiel de Plastic Odyssey depuis 2019, dont l'équipe s'est donnée pour mission de lutter contre la pollution plastique partout dans le monde en traitant les déchets plastiques à terre, avant qu'ils ne se retrouvent dans l'océan. Après une première année d'expédition, 10 pays et 3 continents parcourus, 305 entrepreneurs ont été formés au recyclage, 3 micro-usines installées en Afrique, 160 initiatives locales ont été documentées. Ce projet innovant et durable fait particulièrement écho à la Raison d'être de la Matmut : « Agir en faveur d'une société plus solidaire, plus inclusive et plus active face aux changements climatiques ».

Par ailleurs, le Groupe Matmut s'était engagé depuis novembre 2021 dans l'alliance NZIA. Sous l'égide des Nations unies, la NZIA a pour objectif d'aider le secteur de l'assurance à réaliser la transition vers une économie décarbonée. La pression politique exercée par les élus républicains aux Etats-Unis a poussé la plupart des membres fondateurs à sortir de cette alliance. Le Groupe Matmut a également décidé de quitter cette alliance, au regard des leviers directement activables par le groupe pour décarboner les portefeuilles assurés, et de la volonté, en tant que mutualiste, de préserver une assurance accessible au plus grand nombre.

L'engagement du groupe à la NZIA et les travaux menés ont permis de faire sensiblement progresser les réflexions sur le sujet essentiel de la transition écologique et du chemin à emprunter en direction d'une économie décarbonée. Ces travaux seront naturellement poursuivis dans le cadre du futur plan stratégique.

LE SPORT TRÈS COLLECTIF

La promotion de l'activité sportive, la lutte contre la sédentarité et ses méfaits, l'inclusion et l'accessibilité dans et par le sport font partie des priorités de la Matmut. Depuis de nombreuses années, nos actions en la matière sont multiples et protéiformes et notre engagement est concret sur les principaux enjeux de santé publique. A l'initiative de son Président fondateur Paul Bennetot, la Matmut est depuis ses débuts un acteur engagé dans l'univers de la santé, avec le souci de contribuer à l'accès aux soins, pour tous. L'activité physique en fait résolument partie, pour la prévention et le maintien de tous en bonne santé.

Lancé en septembre 2022, Le Sport TRES Collectif est le programme d'engagement du Groupe Matmut. Ce sont au quotidien des actions concrètes et tangibles au service de trois missions essentielles :

- la mobilisation des fans et des sportifs en faveur de l'inclusion,
- le renforcement de l'équité de traitement dans le sport de haut niveau,
- la volonté de rendre le sport vraiment accessible à toutes et tous.

En novembre 2023, la Matmut s'est vue remettre le Prix Or pour son programme, dans le cadre du Grand Prix Stratégies du sport et de l'e-sport 2023, dans la catégorie « Communication RSE & Sport », véritable consécration d'un engagement fidèle dans le sport, depuis plus de 20 ans. Ce prix salue l'engagement de la Matmut et de ses partenaires sportifs pour démontrer ensemble le rôle majeur du sport et de l'activité physique dans la société. Il encourage la Matmut et ses partenaires à poursuivre leur action en faveur d'une société plus solidaire et inclusive.

Aussi, la Matmut est également partenaire de la Grande Cause Nationale 2024 pour la promotion de l'Activité Physique et Sportive, décrétée par le Président de la République et officialisée par la Ministre des sports et des

Jeux Olympiques et Paralympiques. Une Grande Cause qui fait particulièrement écho à l'un des passages du manifeste associé à la Raison d'être de la Matmut « Entendre le sentiment de vulnérabilité et d'aspiration au mieux-être exprimé par tous est de notre responsabilité. Y apporter des réponses concrètes et durables est notre engagement ». La Matmut fait ainsi partie d'un collectif engagé pour soutenir des actions, des événements et des projets d'incitation à l'activité physique et sportive. Ces projets seront sélectionnés pour leur cohérence avec les actions et valeurs du groupe.

RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET MÉDICALE

La Matmut a continué en 2023 à apporter sa contribution et son soutien à de nombreuses structures ou fondations comme :

- la fondation Matmut Paul Bennetot : 21 projets ont été soutenus en 2023 par la Fondation de la Matmut dans les domaines de la traumatologie et de la dépendance, permettant de contribuer à l'amélioration des pratiques médicales au bénéfice direct des patients,
- la fondation de l'Avenir ayant pour vocation de soutenir et de promouvoir la recherche médicale et l'innovation en santé,
- la fondation Charles Nicolle Normandie dont les dons permettent l'acquisition de matériels innovants (par exemple, en 2023 : l'acquisition d'un système de vidéo projection immersive et interactive destiné à la formation des équipes, pour la gestion des risques et situations sanitaires exceptionnelles),
- le fonds de dotation de Kerpape ayant pour vocation de faciliter le développement de toutes les activités du Centre Mutualiste de Rééducation et Réadaptation fonctionnelles et en particulier, des actions en matière de recherche et d'innovation.

ACCOMPAGNEMENT DE LA VULNÉRABILITÉ

Cette année, la Matmut est venue en aide, par sa Commission d'Action Mutualiste, aux sociétaires connaissant une situation particulièrement dramatique car victimes d'événements ne pouvant être indemnisés au titre des contrats proposés ou momentanément dans l'incapacité de régler leur cotisation. L'activité de la Commission d'Action Mutualiste est en forte hausse cette année, tant au niveau du nombre de demandes étudiées que du montant des secours alloués. Au cours de l'année, 219 sociétaires ont été soutenus et ont bénéficié d'une aide financière (+ 39% par rapport à 2022).

De même, la Mutuelle Ociane Matmut est venue en aide, par son Fonds d'Entraide Mutualiste, à 386 adhérents qui faisaient face à des événements ou soins coûteux mettant en péril l'équilibre financier de leurs foyers. En dépit des effets du dispositif 100% santé, le total des aides allouées par le Fonds d'Entraide Mutualiste a poursuivi

sa croissance, essentiellement liée à un volume de demandes soumises en progression par rapport à 2022. Une nouvelle fois, près de la moitié de ces aides se sont concentrées sur les prothèses et implants dentaires.

La Matmut est également membre fondateur d'« Entrepreneurs de la Cité » qui propose une micro-assurance professionnelle exclusivement au service des micro-entreprises créées par des personnes exclues du monde de l'emploi.

2.2 – INFORMATIONS NON FINANCIÈRES

La Directive européenne du 22 octobre 2014 (2014/95/UE) a été transposée en droit français par l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 et le décret n° 2017-1265 du 09 août 2017.

La réglementation prévoit, pour certaines entreprises et certains groupes, l'obligation d'insérer dans le rapport de gestion une « déclaration de performance extra financière », un reporting sur la politique environnementale, sociale et de gouvernance de l'entreprise et son résultat ainsi qu'une description des principaux risques associés les plus pertinents et la manière dont elle les gère.

Les SGAM et les SAM sont exclues du dispositif mais le Groupe Matmut a fait le choix d'établir – sur une base volontaire – une déclaration de performance extra financière.

Il s'agit d'une analyse permettant une évaluation de l'entreprise basée non pas uniquement sur ses performances économiques mais sur son comportement vis-à-vis de l'environnement, sur le respect de ses valeurs sociales, son engagement sociétal et sa gouvernance d'entreprise.

Par ailleurs, la loi du 31 juillet 2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire a adopté un guide définissant les conditions d'amélioration continue des bonnes pratiques des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire assorti d'une obligation de présentation annuelle en Assemblée Générale.

Les thématiques du guide concernent la gouvernance démocratique, l'exemplarité sociale, la lutte contre les discriminations, le développement durable, ... Ces bonnes pratiques et les données à caractère social, sociétal et environnemental étant très proches des informations à produire dans la déclaration de performance extra-financière, le Groupe Matmut a fait le choix de publier ces informations au sein d'un seul et unique document, la déclaration de performance extra financière.

Cette déclaration prévoit, pour chaque catégorie d'information relative aux conséquences sociales et environnementales de l'activité :

- la présentation du modèle d'affaires de l'entreprise,

- la description des principaux risques liés à l'activité et créés par ses relations d'affaires, par ses produits et services,
- la description des enjeux et des politiques appliquées ainsi que les procédures de diligence raisonnable pour prévenir, identifier et atténuer la survenance de ces risques,
- l'indication des résultats de ces politiques incluant des indicateurs clés de performance.

La déclaration étant relativement dense, elle est jointe de manière concomitante au présent rapport.

2.3 – TRANSITION ÉNERGETIQUE ET CLIMATIQUE

L'article 29 de la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat a complété les dispositions relatives aux informations fournies par les acteurs de marchés financiers sur les modalités de prise en compte dans leur politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

Matmut n'est pas une entreprise d'assurance-vie et capitalisation visée à l'article L310-1 1° du code des assurances. Elle n'est dès lors pas tenue de publier dans son rapport de gestion les informations requises par l'article 29 de la Loi Énergie Climat.

3 • RÉSULTATS FINANCIERS

En 2023, nettes de réassurance, les cotisations acquises de l'exercice s'élevaient à 1 762 084 993 € (- 0.08 % par rapport à 2022). La charge de sinistres, qui intègre les autres provisions techniques et la provision pour égalisation, atteint 1 513 133 026 € (- 5.77 % par rapport à 2022).

Les cotisations et la charge de sinistres (exposées cidessus) se trouvent impactées à la baisse par la mise en place d'un traité de réassurance en quote part à 75 % avec IMA à compter du 1er janvier 2023.

En neutralisant l'impact de ce traité, les cotisations nettes de réassurance progresseraient de 4.92 % et la charge des sinistres diminuerait moins fortement (-0.65%).

Les autres charges et produits du compte de résultat qui conduisent à la formation du résultat intègrent :

- les charges d'acquisition et d'administration pour 324 531 603 € (+ 2.91 % par rapport à 2022),
- des charges techniques nettes de produits de 1 445 786 €,
- des charges non techniques nettes de produits pour 510 002 €,

- un résultat financier positif de 119 067 130 € (- 37.56 % par rapport à 2022),
- un résultat exceptionnel défavorable de 553 096 €,
- un poste « participation des salariés » pour 15 028 171 € (+ 3.21 % par rapport à 2022),
- un produit d'impôt sur les sociétés de 3 458 999 €.

L'ensemble de ces éléments conduit à un résultat technique bénéficiaire de 5 738 140 € et à un résultat net comptable de la mutuelle bénéficiaire à hauteur de 29 409 438 € contre un résultat de 21 795 448 € en 2022.

Au bilan, les fonds propres augmentent, passant de 1 112 172 646 € à 1 141 564 692 € soit une hausse de 2.64 %.

4• ÉVÈNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant

5• ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA MATMUT ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Alors que les crises se succèdent et parfois même s'additionnent, crise sanitaire, crise écologique, crise économique, le modèle mutualiste démontre plus que jamais sa capacité à résister et à fédérer.

Assurer, accompagner, protéger, autant de missions que le Groupe Matmut accomplit avec cette volonté constante de proposer de nouveaux produits, services et outils destinés à répondre aux besoins de ses sociétaires. Ils sont toujours plus nombreux à lui accorder leur confiance pour la protection de leur cellule familiale, de leur santé, de leurs biens ou de leur épargne.

La Matmut a confirmé sa posture d'écoute et de dialogue avec les instances représentatives du personnel et les organisations syndicales, notamment par la signature de

10 accords collectifs. De même, la direction et les organisations syndicales signataires se sont entendues, à l'instar de l'année passée, sur un socle de mesures fortes, responsables et ciblées, en faveur de la protection du pouvoir d'achat de tous les collaborateurs.

En 2024, le groupe soufflera ses 63 bougies. 63 années d'engagement aux côtés des sociétaires. 63 années d'adaptation aux évolutions de la société. Le monde continue de changer, avec ses innombrables défis. Face à eux, le groupe Matmut continue de s'adapter afin de maintenir ses missions de prévention et de protection de chacun. Il s'agit de missions essentielles et durables pour nos sociétés. La Matmut œuvre à un développement résolument durable. Qui dit durabilité, dit pérennité et rentabilité. La solidité économique du groupe a déjà fait ses preuves et doit être renforcée. Au-delà des résultats financiers, les enjeux pour 2024 seront l'attention portée à la qualité du portefeuille, le multi-équipement et la montée en puissance des assurances de personnes.

La durabilité passe aussi par la répercussion des activités du groupe sur la société et l'environnement. Dès 2024, le groupe poursuivra ses engagements RSE en passant au crible chacun des projets afin de mesurer leurs impacts environnementaux et sociétaux, les améliorer et garantir ainsi le bien commun. C'est l'ambition du nouveau plan stratégique « Objectif impact » : être un assureur mutualiste complet, indépendant et souverain, agile et attractif.

Les défis qui s'annoncent pour 2024 sont de taille : montée incontrôlée des risques climatiques (et réflexion sur leur assurabilité), révolution de l'intelligence artificielle, vieillissement de la population et inflation des dépenses de santé, enjeux réglementaires (durabilité, réforme de la PSC), maîtrise des coûts dans un contexte d'inflation...

Mais c'est fort de sa capacité à s'adapter et à se réinventer pour accompagner encore et toujours mieux les sociétaires, que le Groupe Matmut envisage positivement l'année 2024 avec l'ambition de se construire un avenir durable.



Annexes



Comptes annuels 2023

Comptes sociaux au 31 décembre 2023

Compte de résultat technique non vie	20
Compte de résultat non technique	21
Bilan actif	22
Bilan passif	23
Tableau des engagements reçus et donnés	24
Annexe aux comptes sociaux	25

COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE NON VIE

AU 31.12.2023 - EN EUROS

	Brut	Cessions	Opérations nettes 12/2023	Opérations nettes 12/2022
1 Primes acquises	1 902 229 161,20	140 144 167,93	1 762 084 993,27	1 763 446 613,00
1a Primes	1 904 900 932,50	140 144 167,93	1 764 756 764,57	1 761 671 978,58
1b Variations des primes non acquises	-2 671 771,30		-2 671 771,30	1 774 634,42
2 Produits des placements alloués	82 763 561,82		82 763 561,82	133 137 600,99
3 Autres produits techniques	27 944 164,98		27 944 164,98	24 670 331,95
4 Charges des sinistres :	-1 745 533 295,39	-202 561 436,02	-1 542 971 859,37	-1 611 997 108,54
4a Prestations et frais payés	-1 648 253 819,28	-165 703 378,63	-1 482 550 440,65	-1 466 696 130,02
4b Charges des provisions pour sinistres	-97 279 476,11	-36 858 057,39	-60 421 418,72	-145 300 978,52
5 Charges des autres provisions techniques	29 838 832,91		29 838 832,91	6 142 941,33
6 Participations aux résultats				
7 Frais d'acquisition et d'administration :	-325 342 641,27	-811 038,65	-324 531 602,62	-315 342 220,54
7a Frais d'acquisition	-236 719 075,83		-236 719 075,83	-231 295 403,12
7b Frais d'administration	-88 623 565,44		-88 623 565,44	-86 576 158,94
7c Commissions reçues des réassureurs		-811 038,65	811 038,65	2 529 341,52
8 Autres charges techniques	-29 389 951,24		-29 389 951,24	-23 505 356,83
9 Variation de la provision pour égalisation				
Résultat Technique de l'assurance Non-Vie	-57 490 166,99	-63 228 306,74	5 738 139,75	-23 447 198,64

COMPTE DE RÉSULTAT NON TECHNIQUE

AU 31.12.2023 - EN EUROS

	12 / 2023	12 / 2022
1 Résultat technique de l'assurance Non-Vie	5 738 139,75	-23 447 198,64
2 Résultat technique de l'assurance Vie		
3 Produits des placements :	169 162 927,83	243 517 593,84
3a Revenus des placements	109 055 435,23	88 146 872,23
3b Autres produits des placements	22 979 613,66	14 190 092,69
3c Profits provenant de la réalisation des placements	37 127 878,94	141 180 628,92
4 Produits des placements alloués		
5 Charges des placements :	-50 095 798,18	-52 830 683,23
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-6 706 074,69	-15 611 037,39
5b Autres charges des placements	-38 986 854,79	-24 644 829,33
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-4 402 868,70	-12 574 816,51
6 Produits des placements transférés	-82 763 561,82	-133 137 600,99
7 Autres produits non techniques	1 952 548,18	1 687 519,73
8 Autres charges non techniques	-2 462 549,64	-2 128 062,34
9 Résultat exceptionnel :	-553 095,67	-1 585 743,82
9a Produits exceptionnels	2 990 140,54	1 458 466,59
9b Charges exceptionnelles	-3 543 236,21	-3 044 210,41
10 Participation des salariés	-15 028 171,35	-14 560 097,03
11 Impôt sur les bénéfices	3 458 999,00	4 279 721,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	29 409 438,10	21 795 448,52

BILAN

BILAN ACTIF

AU 31.12.2023 - EN EUROS

	12 / 2023	12 / 2022
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège :		
2 Actifs incorporels :	35 993 267,54	36 878 846,18
3 Placements :	3 541 293 982,69	3 421 625 832,81
3a Terrains et constructions	361 308 273,06	342 813 368,65
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	396 347 277,56	396 347 277,56
3c Autres placements	2 783 284 482,94	2 682 007 599,05
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	353 949,13	457 587,55
4 Placements des contrats en unités de compte		
5 Part des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques :	360 114 613,92	323 256 556,53
5a Provisions pour primes non acquises (non-vie)		
5b Provisions d'assurance vie		
5c Provisions pour sinistres (vie)		
5d Provisions pour sinistres (non-vie)	360 114 613,92	323 256 556,53
5e Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (vie)		
5f Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (non-vie)		
5g Provisions d'égalisation		
5h Autres provisions techniques (vie)		
5i Autres provisions techniques (non-vie)		
5j Provisions techniques des contrats en unités de compte		
6 Créances :	337 340 376,81	394 495 592,67
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe :	66 108 733,44	67 271 181,48
6aa Primes restant à émettre	1 148 090,51	1 363 729,43
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	64 960 642,93	65 907 452,05
6b Créances nées d'opérations de réassurance	62 985 376,90	75 499 693,84
6c Autres créances :	208 246 266,47	251 724 717,35
6ca Personnel	218 484,68	87 601,82
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	5 012 533,10	43 147 594,45
6cc Débiteurs divers	203 015 248,69	208 489 521,08
6d Capital appelé non versé		
7 Autres actifs :	55 684 198,21	70 619 246,49
7a Actifs corporels d'exploitation	46 278 383,84	53 190 825,64
7b Comptes courants et caisse	9 405 814,37	17 428 420,85
7c Actions propres		
8 Comptes de régularisation - Actif :	72 875 207,17	42 254 216,63
8a Intérêts et loyers acquis non échus	20 297 103,47	15 443 958,78
8b Frais d'acquisition reportés	13 756 656,52	13 737 233,80
8c Autres comptes de régularisation	38 821 447,18	13 073 024,05
Total de l'actif	4 403 301 646,34	4 289 130 291,31

BILAN PASSIF

AU 31.12.2023 - EN EUROS

	12 / 2023	12 / 2022
1 Capitaux propres :	1 141 564 692,25	1 112 172 646,56
1a Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège	200 000 000,00	200 000 000,00
1b Primes liées au capital social		
1c Ecart de réévaluation	1 027 892,19	1 045 284,60
1d Autres réserves	911 127 361,96	907 452 885,48
1e Report à nouveau		-18 120 972,04
1f Résultat de l'exercice	29 409 438,10	21 795 448,52
2 Passifs subordonnés		
3 Provisions techniques brutes :	2 993 863 570,63	2 923 751 156,13
3a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	110 584 055,65	107 912 284,35
3b Provisions d'assurance vie		
3c Provisions pour sinistres (vie)		
3d Provisions pour sinistres (non-vie)	2 579 289 718,34	2 482 010 242,23
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)		
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)		
3g Provisions pour égalisation		
3h Autres provisions techniques (vie)		
3i Autres provisions techniques (non-vie)	303 989 796,64	333 828 629,55
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5 Provisions	13 973 635,72	12 095 542,00
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	12 030 977,04	27 031 902,64
7 Autres dettes :	227 366 038,87	202 230 484,25
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	0,00	0,00
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	14 785 399,17	575 845,32
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d Dettes envers des établissements de crédit	34 996 258,08	36 299 838,48
7e Autres dettes :	177 584 381,62	165 354 800,45
7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise		
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	707 428,61	1 110 064,27
7ec Personnel	55 191 999,09	55 340 276,14
7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	52 265 008,13	55 218 315,49
7ee Créanciers divers	69 419 945,79	53 686 144,55
8 Comptes de régularisation - Passif :	14 502 731,83	11 848 559,73
Total du passif	4 403 301 646,34	4 289 130 291,31

ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

AU 31.12.2023 - EN EUROS

	12 / 2023	12 / 2022
1 Engagements Reçus	92 021 000,00	102 372 000,00
2 Engagements donnés	146 487 000,00	158 353 000,00
2a Avals, cautions, garanties	12 010 000,00	12 010 000,00
2b Actifs avec engagement de revente		
2c Autres engagements sur actifs ou revenus	134 477 000,00	146 343 000,00
2d Autres engagements donnés		
3 Nantissement des réassureurs	114 861 387,61	84 625 068,25
4 Valeurs des organismes réassurés		
5 Valeurs appart. Institut Prévoyance		
6 Autres val détenues pour compte tiers		
7 En cours d'inst. financiers à terme		
VENTILATIONS DE L'ENCOURS D'IFT		
7a Par catégories de stratégie		
Investissement ou désinvestissement		
Rendement		
Autres opérations		
7b Par catégorie de marchés		
Gré à gré		
Règlementés ou assimilés		
7c Par risques de marchés et d'instrument		
Risque de taux d'intérêt		
Risque de change		
Risque actions		
7d Par nature d'instruments		
Contrats d'échange		
Garantie de taux d'intérêt		
Contrats à terme		
Options		
7e Par durée		
De 0 à 1 an		
De 1 à 5 ans		
Plus de 5 ans		

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE NON-VIE

AU 31.12.2023 - EN MILLIERS D'EUROS

	31/12/2023			31/12/2022
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
1 Primes acquises	1 902 229	140 144	1 762 085	1 763 447
1a Primes émises	1 904 901	140 144	1 764 757	1 761 672
1b Variations des primes non acquises	(2 672)	-	(2 672)	1 775
2 Produits des placements alloués	82 764	-	82 764	133 138
3 Autres produits techniques	27 944	-	27 944	24 670
4 Charges des sinistres	(1 745 533)	(202 561)	(1 542 972)	(1 611 997)
4a Sinistres et frais payés	(1 648 254)	(165 703)	(1 482 550)	(1 466 696)
4b Charges des provisions pour sinistres	(97 279)	(36 858)	(60 421)	(145 301)
5 Charges des autres provisions techniques	29 839	-	29 839	6 143
6 Participations aux résultats	-	-	-	-
7 Frais d'acquisition et d'administration	(325 343)	(811)	(324 532)	(315 342)
7a Frais d'acquisition	(236 719)	-	(236 719)	(231 295)
7b Frais d'administration	(88 624)	-	(88 624)	(86 576)
7c Commissions reçues des réassureurs	-	(811)	811	2 529
8 Autres charges techniques	(29 390)	-	(29 390)	(23 505)
9 Variation de la provision pour égalisation	-	-	-	-
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	(57 490)	(63 228)	5 738	(23 447)

COMPTE DE RÉSULTAT NON TECHNIQUE

AU 31.12.2023 - EN MILLIERS D'EUROS

	31/12/2023	31/12/2022
1 Résultat technique de l'assurance non vie	5 738	(23 447)
2 Résultat technique de l'assurance vie	-	-
3 Produits des placements	169 163	243 518
3a Revenus des placements	109 055	88 147
3b Autres produits des placements	22 980	14 190
3c Profits provenant de la réalisation des placements	37 128	141 181
4 Produits des placements alloués	-	-
5 Charges des placements	(50 096)	(52 831)
5a Frais de gestion internes et externes des placements et frais financiers	(6 706)	(15 611)
5b Autres charges des placements	(38 987)	(24 645)
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	(4 403)	(12 575)
6 Produits des placements transférés	(82 764)	(133 138)
7 Autres produits non techniques	1 953	1 688
8 Autres charges non techniques	(2 463)	(2 128)
9 Résultat exceptionnel	(553)	(1 586)
9a Produits exceptionnels	2 990	1 458
9b Charges exceptionnelles	(3 543)	(3 044)
10 Participation des salariés	(15 028)	(14 560)
11 Impôt sur les bénéfices	3 459	4 280
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	29 409	21 795

BILAN ACTIF

AU 31.12.2023 - EN MILLIERS D'EUROS

	31/12/2023	31/12/2022
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège		
2 Actifs incorporels	35 993	36 879
3 Placements	3 541 294	3 421 626
3a Terrains et constructions	361 308	342 813
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	396 347	396 347
3c Autres placements	2 783 284	2 682 008
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	354	458
4 Placements des contrats en unités de compte		
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techr	360 115	323 257
5a Provisions pour primes non acquises (non-vie)		
5b Provisions d'assurance vie	-	-
5c Provisions pour sinistres (vie)	-	-
5d Provisions pour sinistres (non-vie)	360 115	323 257
5e Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes (vie)	-	-
5f Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes (non-vie)	-	-
5g Provisions d'égalisation	-	-
5h Autres provisions techniques (vie)	-	-
5i Autres provisions techniques (non-vie)	-	-
5j Provisions techniques des contrats en unités de compte	-	-
6 Créances	337 340	394 496
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe :	66 109	67 271
6aa Primes restant à émettre	1 148	1 364
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	64 961	65 907
6b Créances nées d'opérations de réassurance	62 985	75 500
6c Autres créances :	208 246	251 725
6ca Personnel	218	88
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	5 013	43 148
6cc Débiteurs divers	203 015	208 490
6d Capital appelé non versé		
7 Autres actifs	55 684	70 619
7a Actifs corporels d'exploitation	46 278	53 191
7b Comptes courants et caisse	9 406	17 428
7c Actions propres		
8 Comptes de régularisation - Actif	72 875	42 254
8a Intérêts et loyers acquis non échus	20 297	15 444
8b Frais d'acquisition reportés	13 757	13 737
8c Autres comptes de régularisation	38 821	13 073
Total ACTIF	4 403 302	4 289 130

BILAN PASSIF

AU 31.12.2023 - EN MILLIERS D'EUROS

	31/12/2023	31/12/2022
1 Capitaux propres	1 141 565	1 112 173
1a Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège	200 000	200 000
1b Primes liées au capital social		
1c Ecart de réévaluation	1 028	1 045
1d Autres réserves	911 127	907 453
1e Report à nouveau	-	(18 121)
1f Résultat de l'exercice	29 409	21 795
2 Passifs subordonnés		
3 Provisions techniques brutes	2 993 864	2 923 751
3a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	110 584	107 912
3b Provisions d'assurance vie		
3c Provisions pour sinistres (vie)		
3d Provisions pour sinistres (non-vie)	2 579 290	2 482 010
3e Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (vie)		
3f Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (non-vie)		
3g Provisions pour égalisation	-	-
3h Autres provisions techniques (vie)	-	-
3i Autres provisions techniques (non-vie)	303 990	333 829
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5 Provisions	13 974	12 096
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	12 031	27 032
7 Autres dettes	227 366	202 230
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	14 785	576
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d Dettes envers des établissements de crédit	34 996	36 300
7e Autres dettes :	177 584	165 355
7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise		
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	707	1 110
7ec Personnel	55 192	55 340
7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	52 265	55 218
7ee Créanciers divers	69 420	53 686
8 Comptes de régularisation - Passif	14 503	11 849
Total PASSIF	4 403 302	4 289 130

TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

AU 31.12.2023 - EN MILLIERS D'EUROS

	31/12/2023	31/12/2022
1 Engagements reçus	92 021	102 372
2 Engagements donnés	146 487	158 353
2a Avals, Cautions et garanties de crédits donnés	12 010	12 010
2b Titres et actifs acquis avec eng de revente		
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	134 477	146 343
2d Droits de tirage donnés à un fonds de garantie		
2e Autres engagements donnés		
3 Nantissements des réassureurs	114 861	84 625
4 Valeurs des organismes réassurés		
5 Valeurs appartenant à des mutuelles		
6 Autres valeurs détenues pour un compte de tiers		
7 En cours d'instruments financiers		
VENTILATION DE L'EN COURS D'IFT		
7a Par catégorie de stratégie		
Investissement ou désinvestissement		
Rendement		
Autres opérations		
7b Par catégorie de marchés		
Gré à gré		
Règlementés ou assimilés		
7c Par risques de marchés et d'instrument		
Risque de taux d'intérêt		
Risque de change		
Risque actions		
7d Par nature d'instruments		
Contrats d'échange		
Garantie de taux d'intérêt		
Contrats à terme		
Options		
7e Par durée		
De 0 à 1 an		
De 1 à 5 ans		
Plus de 5 ans		
Total engagements	60 395	28 644

MATMUT : ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

AU 31 DÉCEMBRE 2023

Faits marquants, principes et méthodes d'évaluation

1. Faits marquants de l'exercice

Evènements climatiques

Climatique :

La survenance 2023 a enregistré des évènements climatiques pour un montant de 88 926 K€. Les évènements les plus conséquent sont :

- Les orages des 11, 12 et 13 juillet 2023 pour un montant de 8 775 K€,
- Les tempêtes des 2, 3 et 4 novembre 2023 pour un montant de 19 301 K€.

Le traité de réassurance climatique couvrant les évènements supérieurs à 40 000 K€ n'a donc pris aucune sinistralité en charge pour cette survenance.

La gestion se poursuit sur les deux évènements du mois de juin 2022 dont le coût brut a progressé respectivement de 2 993 K€ et 9 172 K€. La cession supplémentaire enregistrée dans les comptes 2023 est de 12 165 K€.

Catastrophe naturelle :

Le coût de la sécheresse 2023 est estimée dans les comptes à 74 055 K€. La réassurance intervient pour un montant de 37 027 K€.

Réassurance des opérations d'Assistance

Un traité de réassurance proportionnelle en quote-part au taux de 75 % a été signé le 27 janvier 2023 entre MATMUT, qui agit pour son compte et celui de ses filiales (Matmut & Co et IME) et IMA Assurances, le réassureur.

Le traité est conclu pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 et se renouvellera par accord exprès des parties. Son périmètre porte sur les opérations d'assistance.

Comme les années passées, la gestion des sinistres « Assistance » reste confiée à IMA.

Pour ce premier exercice, les cotisations cédées sont de 88 139 K€, les sinistres cédés de 82 357 K€ soit un résultat en faveur du réassureur IMA de 5 782 K€.

Contrôle fiscal

Un contrôle fiscal sur les exercices 2020 à 2022 a débuté en juin 2023.

Depuis le mois de juin 2023, MATMUT fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2020, 2021 et 2022, diligentée par la Direction des Vérifications Nationales et Internationales (DVNI).

Le 10 novembre, la DVNI a adressé à MATMUT une proposition d'interruption de prescription. Celle-ci porte sur un seul chef de redressement : remise en cause de la déduction fiscale de la contribution d'un montant de 4 211 K€ versée en 2020 par MATMUT pour alimenter via la Fédération Française de l'Assurance (FFA) un Fonds de solidarité de 400 millions d'euros mis en place par les pouvoirs publics en faveur des TPE et des indépendants, secteurs particulièrement touchés par les conséquences économiques, financières et sociales du virus COVID-19.

A ce stade, MATMUT conteste ce redressement. Toutefois, un rappel d'IS au taux de 31% a été comptabilisé pour un montant de 1 305 K€ dans les présents comptes.

Marchés financiers

L'année 2023 est marquée par une progression des marchés actions et la poursuite de la baisse des produits de taux tels que les obligations.

La provision pour dépréciation à caractère durable des valeurs mobilières évolue défavorablement entre les deux périodes, 31 660 K€ au 31 décembre 2023 contre 20 941 K€ au 31 décembre 2022.

La hausse de PDD s'explique par une dotation complémentaire sur les titres super subordonnés à durée indéterminée (TSSDI) MF PASS d'un montant de 10 153 K€ d'une part et d'une dotation d'un montant de 4 500 K€ pour dépréciation de deux lignes de crédit accordés à cette même entité.

Groupe TVA

A compter du 1er janvier 2023, MATMUT a mis en place un groupe TVA (Article 256 C du code général des impôts). L'assujetti unique est ASU GROUPE TVA MATMUT.

2. Événements postérieurs à la clôture

Un contrôle URSSAF portant sur la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023 va débiter en mars 2024.

3. Référentiel, principes et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance, actualisé des règlements 2016-12, 2018-08, 2019-07 et 2020-11.

A défaut de dispositions spécifiques prévues dans ce règlement, les dispositions du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général sont applicables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;

Et conformément aux règles spécifiques au cadre des assurances et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

3.1 Postes de bilan

3.1.a Actif

Actifs incorporels d'exploitation

Les actifs incorporels d'exploitation sont enregistrés à leur coût d'acquisition ou de revient (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition).

Ce poste comprend essentiellement :

- Des logiciels acquis par l'entreprise qui font l'objet d'un amortissement sur 5 ans depuis le 1^{er} janvier 2017.
- Des droits au bail qui font l'objet d'un provisionnement lorsque la valeur d'expertise est inférieure au prix d'acquisition. Au 31 décembre 2023, une dépréciation a été comptabilisée pour 11 473K€.
- Un dépôt de marque « Logotype Matmut » intervenu en mai 2003 et amorti en linéaire sur 5 ans.
- Un dépôt de marque « MATMUT ATLANTIQUE » intervenu en décembre 2016 et amorti en linéaire sur 5 ans.
- Un dépôt de marque « MATMUT » intervenu en janvier 2023 et amorti en linéaire sur 5 ans.
- Un fonds de commerce correspondant au mali de fusion suite à l'absorption de Matmut Assurances.
- Un fonds de commerce correspondant à des contrats forfaitaires apportés par Inter Mutuelles Entreprises.
- Un fonds de commerce correspondant à des contrats « fonctionnaires » apportés par AMF Assurances.

Terrains et constructions

Ces actifs sont enregistrés à leur coût d'acquisition ou de revient (y compris les frais accessoires), à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet de la réévaluation légale.

L'actif immobilier se décompose en 2 grandes catégories :

- Les immeubles d'exploitation :
 - Bureaux
 - Siège
 - Entrepôts

- Les immeubles de placement :
 - Logements
 - Centres commerciaux
 - Bureaux

En application des règlements ANC 2014-03, les immeubles sont répartis par composants, amortis linéairement sur les durées suivantes :

Terrain	N/A
Structure	50 ans
Toiture	30 ans
Menuiseries extérieures	30 ans
Lots techniques	20 ans
Détection/Protection incendie	20 ans
Vitrines	20 ans
Ravalement de façades	20 ans
Ascenseurs	20 ans
Agencements	15 ans
Aménagements extérieurs	15 ans

Conformément aux dispositions de l'article R343-11 du Code des Assurances, la valeur de réalisation des immeubles est déterminée à partir d'expertises quinquennales actualisées annuellement à l'exception des biens acquis depuis moins de 5 ans. Les biens acquis depuis moins de 5 ans sont valorisés au prix d'acquisition du terrain et au coût de construction, valeur actualisée annuellement par un expert.

Sociétés civiles immobilières

Ces actifs sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

La valeur de réalisation des SCI est déterminée à partir de la formule suivante :

Fonds propres de la SCI plus la valeur d'expertise moins la valeur nette comptable de ses actifs. L'ensemble de ce calcul est proratisé en fonction du nombre de parts détenues par MATMUT.

Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Ils sont enregistrés à leur prix de revient y compris les frais engagés pour leur acquisition (droits de mutation, honoraires, commissions...).

Les actions non-cotées sont valorisées une fois par an à partir de leurs comptes annuels sur la base de leurs fonds propres nets. Cependant si une valeur plus économique est disponible (prix de transaction, évaluation par un cabinet externe), cette dernière sera privilégiée.

Une provision est constituée dès que son évaluation est inférieure d'au moins 20% à son prix de revient.

Autres Placements

Les placements financiers sont enregistrés à leur coût d'acquisition (hors frais d'acquisition). Les obligations sont inscrites à leur valeur pied de coupon.

Actifs amortissables (R343-9)

Conformément à l'article 122-1 du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-11 du 26 novembre 2015, la différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement des valeurs mobilières à revenu fixe est amortie et rapportée au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement (surcote/décote).

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté, au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Une dépréciation est constituée lorsqu'il est considéré que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

Autres actifs (R343-10)

En fin d'exercice, les valeurs de réalisation des actions et autres titres à revenu variable sont déterminées selon les règles définies à l'article R343-11 du Code des Assurances, sur la base des dernières cotations ou derniers prix de rachat publiés. Elles peuvent s'écarter sensiblement des prix auxquels seraient effectivement réalisées les transactions si ces actifs en portefeuille devaient être cédés.

Les actions non-cotées sont valorisées une fois par an à partir de leurs comptes annuels sur la base de leurs fonds propres nets. Cependant si une valeur plus économique est disponible (prix de transaction, évaluation par un cabinet externe), cette dernière sera privilégiée.

Les actions de Sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement (SICAV et FCP), sont valorisées au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire. Pour les fonds communs de placement à risque dont la valeur de réalisation

peut présenter des incertitudes, la méthode de valorisation retenue est la dernière valeur liquidative attestée.

Instruments financiers à terme

Les instruments financiers à terme sont enregistrés conformément au règlement n°2002-09 modifié du 12 décembre 2002 relatif aux règles de comptabilisation des instruments financiers à terme par les entreprises régies par le code des assurances.

Les instruments financiers détenus ont pour objectif de maintenir un rendement financier. Ils sont amortis linéairement jusqu'à leur date d'échéance.

Méthode générale pour la détermination de la provision pour dépréciation à caractère durable

Placements mobiliers

Le montant total des provisions pour dépréciation des placements mobiliers s'élève à 31 661 K€ au 31 décembre 2023.

Une provision pour dépréciation durable est constituée au titre de l'exercice lorsqu'un actif mentionné à l'article R.343-10 du Code des Assurances présente au 31 décembre de l'année une moins-value latente de plus de 20% en continu sur une période de six mois.

La PDD calculée représente l'écart entre le prix de revient du titre et sa valeur de recouvrement estimée à un horizon de détention donné.

En effet, pour chaque valeur sujette à provision, un potentiel d'appréciation raisonnable à moyen terme est estimé permettant de définir, en fonction du profil de chaque titre, la valeur de recouvrement qui sera prise en compte dans le calcul de cette provision. Ce potentiel est estimé en fonction d'un horizon de détention et des performances annuelles anticipées.

Lorsqu'un titre était déjà provisionné à la clôture précédente et que son cours actuel n'a pas encore atteint sa valeur de recouvrement, la PDD est conservée. Si le cours a dépassé sa valeur de recouvrement, la PDD est ajustée au montant de la moins-value latente résiduelle.

L'approche utilisée pour déterminer la valeur recouvrable de notre participation dans l'entité Cardif IARD est celle d'un modèle DCF (Discounted Cash Flow) consistant à actualiser les flux de trésorerie futurs (extrapolés à partir des RNAI affichés dans le BP 5 ans 2024-2028 communiqué par la Direction Financière de Cardif IARD) au taux de rendement exigé par les créanciers et/ou actionnaires. La structure en valeur de croissance « start-up/scale-up » de Cardif IARD rend en effet inopérante une valorisation par la méthode patrimoniale Quote-part Fonds Propres, la société étant encore dans sa phase de « Courbe en J ». Cardif IARD est en effet dans sa phase de transition « start-up » vers « scale-up », les investissements productifs, afin de financer la croissance organique, engendrent un schéma classique de « cash burning » impactant les Fonds Propres négativement chaque année. Cardif IARD est au milieu de sa « courbe en J », le seuil de rentabilité net étant attendu en break-even sur l'exercice 2025 et en rentabilité nette proche de la moyenne du secteur à partir de l'exercice 2026. La valorisation est

établie à horizon 2031 compte tenu de l'extension de cinq années supplémentaires du partenariat Matmut/BNP-Cardif IARD, annulant la perspective d'une cession de notre participation à horizon 2027.

Cette approche DCF est considérée comme la méthode la plus pertinente pour évaluer un actif ou une entreprise en croissance car elle intègre :

- Les perspectives de croissance de l'entité et sa trajectoire opérationnelle
- Ses niveaux de rentabilité prévus
- Le taux de rendement exigé par les investisseurs étant donné les niveaux de risques systémiques et idiosyncratiques de l'entreprise

Pour ce faire, nous avons retenu les hypothèses suivantes :

- CMPC/WACC (Coût Moyen Pondéré du Capital): un taux de 6.18% correspondant à la juste pondération entre le coût des fonds propres (8.38%) et le coût de la dette (2%). Le taux sans risque a été ajusté de la progression des taux d'intérêt en 2023. Afin de ne pas dépendre d'une seule donnée au 31/12/23 (volatile et non représentative de l'année fiscale écoulée), nous avons utilisé une moyenne des 6 derniers mois de l'année. Le taux sans risque retenu est de 2.85% (OAT 10 ans). La prime de risque de marché a été retenue à 5.50% (moyenne 100 ans de la prime de risque de l'indice actions CAC40), en ligne avec la moyenne de la prime de risque en zone euro depuis 1999, calculée à partir d'une médiane de huit modèles de prime de risque (rendement du dividende, variantes de DDM, variantes du Fed Model, variantes du Residual Income Model (*source : Datastream, Cahiers Verts de l'Economie*)). Le beta sectoriel brut et beta désendetté ont été calculés à partir de la moyenne équi-pondérée des coefficients bêta des principaux groupes d'assurance cotés et membres de l'indice Eurostoxx600 Insurance (Allianz, Axa, Prudential, Generali, Aviva, etc.).
- Taux de croissance à l'infini : le taux de croissance à l'infini que nous avons retenu pour la formule de Gordon-Shapiro est égal à 2%, en cohérence avec ce qui est généralement retenu pour une entreprise Start-Up/Scale Up et en ligne avec le taux d'inflation moyen normatif anticipé par la Banque Centrale Européenne à partir de 2025.

La valorisation de notre QP Matmut, obtenue par notre modèle interne DCF, en utilisant les paramètres mentionnés ci-dessus, s'affiche à 141.95M€. Cette Juste Valeur de Marché (JVM) est à comparer à un Prix de Revient Total (PRT) de 119.49M€, incluant les deux augmentations de capital de l'année 2022 (Mai 2022 + Décembre 2022) auxquelles le groupe Matmut a participé à hauteur de sa Quote-Part. Ce PRT est stable en 2023 compte tenu de l'absence d'augmentation de capital initiée par Cardif IARD. L'augmentation de la Juste Valeur de Marché du modèle DCF 2023 (vs 2022), malgré la hausse du taux sans risque, provient du nouveau BP 5 ans 2024-2028 de Cardif IARD, validé par le CA de Septembre 2023, affichant une très nette amélioration de la trajectoire opérationnelle, le Résultat Net Avant Impôt anticipé en 2028 (19 760 000€) étant multiplié par x11.5 par rapport au RNAI attendu en 2025 (1 712 000€), l'entreprise Cardif-IARD bénéficiant de sa Courbe en J à partir de l'exercice 2025, le levier opérationnel permettant une accélération de la rentabilité.

Placements immobiliers

Biens immobiliers de placement détenus en direct :

Une provision pour dépréciation à caractère durable est constituée au titre de l'exercice lorsqu'un actif immobilier présente une valeur nette comptable minorée de 20% supérieure à sa valeur d'expertise. Toutefois, la minoration de 20% ne s'applique pas aux biens pour lesquels une cession à court ou moyen terme est envisagée.

La PDD est égale à la différence entre la valeur nette comptable et le maximum de la valeur de rendement ou de la valeur d'expertise du bien.

Sociétés civiles immobilières de placement :

Une provision pour dépréciation à caractère durable est constituée au titre de l'exercice lorsque la valeur de la part de la SCI est inférieure au prix d'achat de la part sociale minoré de 20%.

La SCI est valorisée ainsi : montant de la situation nette de la SCI plus valeur d'expertise des immeubles moins valeur nette comptable des immeubles. Une valeur recouvrable peut également être retenue si cela est pertinent.

La PDD est égale à la différence entre le prix d'achat des titres et l'estimation des parts sociales ci-dessus.

Biens immobiliers d'exploitation :

Une provision pour dépréciation à caractère durable est constituée au titre de l'exercice lorsque pour un actif immobilier, il est survenu un événement de nature à déprécier le bien (dégradation physique ou de l'environnement du bien).

Dans cette situation, la PDD est égale à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur d'expertise du bien.

Dans les autres cas, la valeur nette comptable est supposée égale à la valeur d'usage. Il n'est donc pas constaté de PDD.

Sociétés civiles immobilières d'exploitation :

Une provision pour dépréciation à caractère durable est constituée au titre de l'exercice lorsque la valeur de la part de la SCI d'exploitation est inférieure au prix d'achat de la part sociale.

La SCI est valorisée ainsi : montant de la situation nette de la SCI plus valeur d'usage des immeubles (supposée égale à la valeur nette comptable sauf pour des biens qui auraient subi une dégradation physique ou de leur environnement) moins valeur nette comptable des immeubles.

La PDD est égale à la différence entre le prix d'achat des titres et l'estimation des parts sociales ci-dessus.

Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes

Dans le cadre de la réassurance, les engagements des affaires acceptées peuvent être représentés par les réassureurs en dépôts espèces.

Dans ce cas, la cédante alloue un intérêt annuel calculé à partir de la date de versement de ce dépôt.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée lorsqu'il est considéré que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels d'exploitation sont enregistrés à leur coût d'acquisition ou de revient (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition).

Ils sont amortis selon les durées et les modes suivants :

	Durée	Mode
Matériel de transport	4 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 à 5 ans	Linéaire
Autre matériel	5 à 10 ans	Linéaire
Matériel et mobilier de bureau	5 à 10 ans	Linéaire
Enseigne et store	8 à 10 ans	Linéaire
Autre agencement et installation	5 à 20 ans	Linéaire

Comptes de banque

Les comptes de banque sont inscrits au bilan pour leur solde en date d'opération.

Les soldes débiteurs sont portés à l'actif au poste « Comptes Courants et Caisse ».

Les soldes créditeurs figurent au passif au poste « Dettes envers les établissements de crédit ».

Comptes de régularisation Actif

Frais d'acquisition reportés

Conformément aux dispositions de l'article 151-1 du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-11 du 26 novembre 2015, la fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition des contrats constatés en charge de l'exercice est inscrite à l'actif.

3.1.b Passif

Capitaux propres

Réserve de capitalisation

Depuis le 1er janvier 2016, les sociétés d'assurance non vie ne sont plus concernées par cette réserve.

Subventions d'investissement

Néant.

Provisions techniques

Ces provisions sont calculées avant déduction de la part à la charge des réassureurs, qui figure à l'actif du bilan.

Provisions pour primes non acquises

Prévues par l'article R343-7 du Code des Assurances, ces provisions constatent la part de primes émises se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de cotisations.

Conformément aux dispositions de l'article 143-5 du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-11 du 26 novembre 2015, elles sont calculées contrat par contrat, prorata temporis sur 365 jours.

Les frais d'acquisition relatifs à ces primes non acquises sont inscrits à l'actif au poste «Frais d'acquisition reportés ».

Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer sont prévues à l'article R343-7 du Code des Assurances et représentent l'estimation, nette de recours à encaisser, du coût futur de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture, déclarés ou non, ainsi que des frais de gestion correspondants.

Tous les sinistres déclarés sont évalués dossier par dossier.

Les sinistres survenus mais non encore déclarés à la date de l'inventaire sont estimés à partir de méthodes statistiques.

L'évolution du coût des sinistres déclarés au cours d'exercices antérieurs est prise en compte dans la charge des sinistres de l'exercice selon la maille exercice de survenance.

Les provisions intègrent une estimation de dossiers « Sécheresse ». En raison de la nature même de ces dossiers et notamment de l'état de catastrophe naturelle à obtenir pour verser une indemnisation, il est difficile d'estimer précisément notre engagement.

La sécheresse 2023 a été estimée sur la base de modélisations avec prise en compte d'un taux de prudence.

Ainsi, le coût de la sécheresse 2023 est estimé à 74 055 K€, la réassurance intervient pour 37 027 K€. Les sécheresses antérieures brutes évoluent de la façon suivante entre 2022 et 2023 :

- 2019 : - 2 773 K€
- 2020 : - 3 730 K€
- 2021 : - 10 807 €
- 2022 : + 68 083 K€

La prévision des recours à encaisser s'appuie sur une analyse des cadences de réceptions de fonds et une estimation des taux de recours à l'ultime.

Les frais de gestion provisionnés sont estimés par application de la méthode dite de New-York recommandée par l'ACPR. Ainsi, pour leur calcul, il est appliqué aux provisions pour sinistres et aux prévisions de recours à l'inventaire un taux de frais de gestion. Celui-ci est déterminé en rapportant les frais de gestion sinistres aux paiements et aux recours encaissés. Il est ensuite corrigé d'un coefficient d'abattement afin d'éliminer les frais liés à l'ouverture des dossiers portant sur les IBNER.

Provision pour participation aux bénéfices et ristournes

Sans objet.

Provision pour égalisation

Prévue à l'article R343-7 du Code des Assurances, cette provision est destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques dus à des éléments naturels (catastrophes naturelles et autres éléments naturels).

Autres provisions techniques

Provisions mathématiques des rentes :

Conformément aux dispositions de l'article R343-7 du Code des Assurances et à l'article 143.2 du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-11 du 26 novembre 2015, ces provisions représentent la valeur actuelle des engagements de l'entité en ce qui concerne les rentes et accessoires de rentes mis à sa charge.

Les provisions sont calculées selon une méthode déterministe, à partir de la table de mortalité TD 88-90 avec un taux d'actualisation de 60% du TME (taux moyen sur les 24 mois précédents la clôture) majoré de 10 point de base et plafonné à 4%. Au 31 décembre 2023, ce calcul aboutit à 2%.

Pour les rentes dites « Hors Loi de 1974 », pour lesquelles les majorations restent à la charge de l'entité, un taux de majoration de 2.00% est également appliqué.

Le montant obtenu est majoré d'un taux de frais au titre des frais futurs de gestion. Ce taux de frais correspond aux frais de gestion spécifiques au service des rentes projetés suivant la durée du portefeuille des rentes. Les frais de gestion futurs projetés sont actualisés au même taux sans hypothèse d'inflation future.

Provision pour risques en cours :

Conformément aux dispositions de l'article R343-7 du Code des Assurances, cette provision est destinée à couvrir l'excédent de la charge estimée des sinistres (augmentée des frais d'acquisition et d'administration) susceptibles de se produire après la fin de l'exercice, et relatifs à des contrats conclus avant cette date, par rapport aux provisions pour primes non acquises relatives à ces mêmes contrats.

Le calcul est effectué par catégorie ministère.

Lorsque le rapport Sinistres (y compris frais) / Primes excède 100% pour l'exercice, une provision pour risques en cours est calculée en appliquant la part du taux qui excède 100% au montant de la provision pour primes non acquises correspondante.

Provision pour risque d'exigibilité :

Conformément aux dispositions de l'article R343-5 du Code des Assurances, une provision pour risque d'exigibilité est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R343-10 du même référentiel, à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité, se trouvent en situation de moins-value latente nette globale.

La dotation est constituée :

- Pour le tiers du montant de la moins-value latente nette globale constatée, lorsque l'entreprise, avant dotation à la provision pour risque d'exigibilité, satisfait à la représentation de ses engagements réglementés et à la couverture de l'exigence minimale de marge de solvabilité ;
- Pour l'intégralité du montant de la moins-value dans les autres cas.

Le cours de référence pour le calcul des plus ou moins-values latentes correspond au cours moyen calculé sur les trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier cours coté avant cette date.

L'article R343-6 du Code des Assurances permet l'étalement de la dotation à la provision pour risque d'exigibilité sur un maximum de 8 ans.

Cette durée correspondant peu à la durée du passif de l'entité, le principe d'étalement par tiers a été conservé.

Provisions réglementées

Aucune provision réglementée n'est dotée.

Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques

Dans le cadre de la réassurance, les engagements des affaires cédées peuvent être représentés par les réassureurs en dépôts espèces. Dans ce cas, la cédante alloue un intérêt annuel calculé à partir de la date de versement de ce dépôt.

3.2 Postes du compte de résultat

Primes

Les primes acquises correspondent aux primes émises hors taxes, nettes d'annulations, et corrigées de la variation des primes à émettre, nettes d'annulations.

Les primes à émettre et les primes à annuler sont destinées à faire face aux émissions et annulations de primes intervenues après la clôture de l'exercice, et concernant les exercices N et antérieurs. Elles sont évaluées statistiquement sur la base de l'historique des émissions et des annulations, à partir de méthodologies déterministes.

Allocation des produits de placement

Une quote-part du résultat net de la gestion des placements est transférée au compte de résultat technique au prorata de la part des provisions techniques, nettes de réassurance, dans le total représenté par les capitaux propres, les provisions et les provisions techniques.

Sinistres

Les sinistres sont comptabilisés dans l'exercice de leur survenance.

Les prestations et frais payés, nets de recours encaissés, comprennent les règlements effectués au cours de l'exercice et les frais généraux nécessaires à la gestion des sinistres.

Règles d'imputation des charges par destination

Les frais généraux sont ventilés par destination selon les principes suivants :

- Les charges qui concernent une seule destination sont imputées directement ;
- Les charges qui concernent plusieurs destinations sont imputées sur la base de clefs de répartition basées sur des critères quantitatifs, appropriés et contrôlables ;
- Les charges qui ne sont imputables à une destination ni directement, ni par l'application d'une clef de répartition, sont imputées au poste « Autres charges techniques ».

Les frais généraux sont constitués de :

- Charges directes ;
- Charges facturées par certaines entités du Groupe : MATMUT, Inter Mutuelles Entreprises, MATMUT Protection Juridique, MATMUT Mutualité, SGAM Matmut.

Ces charges refacturées correspondent au coût des prestations mises à disposition pour le compte des entités. Ces prestations intègrent les moyens matériels et humains en matière de :

- Services métiers (gestion des sinistres, gestion des contrats ...).
- Services support (notamment relevant des Directions Comptabilité /Finances, Ressources Humaines et Relations Sociales, Informatique, Moyens Généraux et Immeubles) ;

Les frais sont facturés sur la base d'unités d'œuvre représentatives de l'activité correspondantes.

Frais d'acquisition et d'administration

Les frais d'acquisition représentent les frais de fonctionnement des services de production. Ils sont présentés nets de frais d'acquisition reportés (inscrits à l'actif au poste « Comptes de Régularisation »).

Les frais d'administration englobent les frais de fonctionnement des services chargés de la surveillance du portefeuille, de la réassurance, ainsi que le coût de recouvrement des cotisations et les frais de contentieux liés.

Réassurance

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités en vigueur.

Produits des placements

Les revenus des placements comprennent les intérêts et les loyers de l'exercice (y compris les chargements nets effectués au titre de la prime / décote), ainsi que les dividendes perçus au cours de l'exercice.

La fraction correspondant aux intérêts et loyers courus est inscrite pour contrepartie à l'Actif en « Compte de Régularisation ».

Les plus ou moins-values provenant de la réalisation des valeurs mobilières sont déterminées selon la méthode Premier Entré – Premier Sorti (FIFO). Elles sont enregistrées au compte de résultat à la date de leur réalisation.

3.3 Engagements hors bilan

L'entité a recensé les engagements reçus et donnés selon les dispositions en vigueur.

Les titres reçus en nantissement des réassureurs sont notamment inscrits en engagements hors bilan pour leur valeur au cours de bourse à la date de clôture de l'exercice.

3 - 4. Dérogation aux principes généraux

Néant.

4- Comparabilité des comptes

4 - 1. Changements de méthode

Néant.

4 - 2. Changements de présentation des comptes

Néant.

4 - 3. Changements d'estimation, de modalités d'application ou d'options fiscales

Néant.

Informations sur les postes du bilan

Chiffres en milliers d'euros

1 - 1 Mouvements ayant affecté divers éléments de l'actif

1 - 1a. Actifs incorporels

Montants bruts	Montant en début d'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Transferts et autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement					
Dépôts de marques	45	2		0	47
Droit au bail	13 061		82	0	12 978
Fonds de commerce	27 823			0	27 823
Logiciels	16 211	1 903		0	18 114
Avances et acomptes sur logiciels	519			-70	450
Autres immobilisations					
TOTAL	57 658	1 905	82	-70	59 412

Amortissements	Montant en début d'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions pour sorties d'éléments d'actif	Transferts et autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement					
Dépôts de marques	35	3		0	38
Droit au bail					
Fonds de commerce					
Logiciels	8 950	2 958		0	11 908
Autres immobilisations					
TOTAL	8 984	2 961	0	0	11 945

Dépréciations	Montant en début d'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Transferts et autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Frais établissement					
Dépôts de marques					
Droit au bail	11 795	164	486	0	11 473
Fonds de commerce					
Logiciels					
Avances et acomptes sur logiciels					
Autres immobilisations					
TOTAL	11 795	164	486	0	11 473

Montants nets	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
Frais établissement		
Dépôts de marques	10	9
Droit au bail	1 265	1 505
Fonds de commerce	27 823	27 823
Logiciels	7 261	6 206
Avances et acomptes sur logiciels	519	450
Autres immobilisations		
TOTAL	36 879	35 993

1 - 1b. Terrains et constructions

Montants bruts	Montant en début d'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Transferts et autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Terrains bâtis	30 078	-	379	199	29 898
Constructions achevées	446 489	725	3 937	1 616	444 892
Constructions en cours	5 677	8 970	-	(2 216)	12 430
Parts de SCI non cotées	87 168	28 000	-	0	115 168
TOTAL	569 412	37 695	4 316	(401)	602 389

Amortissements	Montant en début d'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions pour sorties d'éléments d'actif	Transferts et autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Constructions achevées	208 213	15 264	2 824	60	220 713
TOTAL	208 213	15 264	2 824	60	220 713

Dépréciations	Montant en début d'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Transferts et autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Terrains bâtis	128	-	128	-	-
Constructions achevées	613	560	170	-	1 004
Constructions en cours	-	-	-	-	-
Parts de SCI non cotées	17 645	1 720	-	(0)	19 364
TOTAL	18 386	2 280	298	(0)	20 368

Montants nets	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
Terrains bâtis	29 950	29 898
Constructions achevées	237 663	223 176
Constructions en cours	5 677	12 430
Parts de SCI non cotées	69 523	95 803
TOTAL	342 813	361 308

1 - 1c. Titres de propriété sur des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Montants bruts	Montant en début d'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Transferts et autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Entreprises liées	203 811	-	-	-	203 811
Matmut Patrimoine	1 555	-	-	-	1 555
Matmut Vie	45 949	-	-	-	45 949
Inter Mutuelles Entreprises	18 656	-	-	-	18 656
Matmut Protection Juridique	7 353	-	-	-	7 353
Matmut & Co.	71 173	-	-	-	71 173
Matmut Location Véhicules	5 050	-	-	-	5 050
Matmut Private Equity	25 850	-	-	-	25 850
Matmut Immobilier	28 225	-	-	-	28 225
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	184 543	-	-	-	184 543
Cardif IARD	119 493	-	-	-	119 493
Inter Mutuelles Assistance	63 770	-	-	-	63 770
Matmut Développement	1 279	-	-	-	1 279
TOTAL	388 354	-	-	-	388 354

Dépréciations	Montant en début d'exercice	Entrées dans l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Transferts et autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Entreprises liées	-	-	-	-	-
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-

Montants nets	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
Entreprises liées	203 811	203 811
Matmut Patrimoine	1 555	1 555
Matmut Vie	45 949	45 949
Inter Mutuelles Entreprises	18 656	18 656
Matmut Protection Juridique	7 353	7 353
Matmut & Co.	71 173	71 173
Matmut Location Véhicules	5 050	5 050
Matmut Private Equity	25 850	25 850
Matmut Immobilier	28 225	28 225
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	184 543	184 543
Cardif IARD	119 493	119 493
Inter Mutuelles Assistance	63 770	63 770
Matmut Développement	1 279	1 279
TOTAL	388 354	388 354

1 - 1d. Bons, obligations et créances de toutes natures sur des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Montants bruts	Montant en début d'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Transferts et autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Entreprises liées	7 500	-	-	-	7 500
Matmut Protection Juridique	7 500				7 500
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	493	-	-	-	493
Sgam Matmut	493				493
TOTAL	7 993	-	-	-	7 993

Dépréciations	Montant en début d'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Transferts et autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Entreprises liées	-	-	-	-	-
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-

Montants nets	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
Entreprises liées	7 500	7 500
Matmut Protection Juridique	7 500	7 500
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	493	493
Sgam Matmut	493	493
TOTAL	7 993	7 993

1 - 2 Placements autres que ceux visés au 1 - 1

Montants bruts	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
1. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	62 589	60 978
2. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 3.)	357 023	457 235
3. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	504 941	335 935
4. Obligations et autres titres à revenu fixe	1 773 269	1 952 279
5. Prêts	5 127	8 517
6. Dépôts et cautionnement en espèces et autres placements	458	354
7. Actifs représentatifs des contrats en unités de compte		
TOTAL	2 703 407	2 815 299

Dépréciations	Montant en début d'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant en fin d'exercice
1. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	7 714	543	5 935	2 322
2. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 3.)	318	1 838	28	2 128
3. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe				
4. Obligations et autres titres à revenu fixe	12 910	10 218	417	22 711
5. Prêts	-	4 500	-	4 500
6. Dépôts et cautionnement en espèces et autres placements	-	-	-	-
7. Actifs représentatifs des contrats en unités de compte				
TOTAL	20 942	17 099	6 380	31 661

Montants nets	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
1. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	54 875	58 656
2. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 3.)	356 705	455 108
3. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	504 941	335 935
4. Obligations et autres titres à revenu fixe	1 760 359	1 929 568
5. Prêts	5 127	4 017
6. Dépôts et cautionnement en espèces et autres placements	458	354
7. Actifs représentatifs des contrats en unités de compte	-	-
TOTAL	2 682 465	2 783 638

1 - 3 Instruments financiers à terme

	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
Stratégie de rendement	-	-
TOTAL	-	-

1 - 4 Etat récapitulatif de l'ensemble des placements et instruments financiers à terme inscrits au bilan

NATURE DES PLACEMENTS	2023			2022		
	Valeur Brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur Brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
I - Placements et Instruments Financiers à Terme (IFT) (Détails des postes 3 et 4 de l'actif et des IFT)						
1 Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	602 389	361 308	566 308	569 412	342 813	542 013
2 Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	449 825	447 504	723 928	451 436	443 722	676 062
3 Parts d'OPCVM (autres que celles visées au 4)	457 235	455 108	474 566	357 023	356 705	362 326
4 Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	335 935	335 935	341 905	504 941	504 941	507 763
5 Obligations et autres titres à revenu fixe	1 959 779	1 943 548	1 746 508	1 780 769	1 769 083	1 499 323
6 Prêts hypothécaires						
7 Autres prêts et effets assimilés (dont prêts d'actions)	8 517	4 017	4 017	5 127	5 127	5 127
8 Dépôts auprès des entreprises cédantes	354	354	354	458	458	458
9 Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèce, et autres placements	-	-	-	-	-	-
10 Actifs représentatifs de contrats en unités de compte						
- Placements immobiliers	-	-	-	-	-	-
- Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	-	-	-	-	-	-
- OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
- Autres OPCVM	-	-	-	-	-	-
- Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
11 Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-
12 Prêts d'actions	0	0	0	0	0	0
13 Total des lignes 1 à 12	3 814 035	3 547 774	3 857 586	3 669 166	3 422 850	3 593 071
a) dont :						
Placements évalués selon l'article R.343-9 et IFT rattachés	1 735 531	1 743 136	1 576 175	1 517 750	1 520 056	1 289 818
Placements évalués selon l'article R.343-10 et IFT rattachés	2 078 504	1 804 637	2 281 411	2 151 416	1 902 795	2 303 254
Placements évalués selon l'article R.343-13 et IFT rattachés	-	-	-	-	-	-
Placements évalués selon l'article R.343-11	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-
b) dont :						
Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	3 804 151	3 542 390	3 850 927	3 662 568	3 416 253	3 585 527
Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés	-	-	-	-	-	-
Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	1 367	1 367	2 642	1 470	1 470	2 418
Valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France	-	-	-	-	-	-
Autres affectations ou sans affectation	8 517	4 017	4 017	5 127	5 127	5 127
c) dont :						
Placements et IFT dans l'OCDE	3 814 035	3 547 774	3 857 586	3 669 166	3 422 850	3 593 071
Placements et IFT hors OCDE	-	-	-	-	-	-
II - Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements, les IFT et la part des réassureurs dans les provisions techniques)	34 054	34 054	34 054	29 181	29 181	29 181
III - Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance						

Correspondance entre le bilan et l'état récapitulatif des placements :

	2023	2022
BILAN / Placements en valeur nette (lignes 3 et 4)	3 541 294	3 421 626
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	20 982	13 073
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	(14 503)	(11 849)
Autres instruments financiers	-	-
ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS / Placements en valeur nette	3 547 774	3 422 850

Informations relatives aux terrains et constructions :

	2023	2022
Immeubles d'exploitation		
Immeubles (droits réels)	156 366	163 097
Parts de sociétés immobilières non cotées	38 509	38 509
Parts de sociétés foncières non cotées		
Total immeubles d'exploitation	194 875	201 606
Immeubles de placement		
Immeubles (droits réels)	109 139	110 194
Parts de sociétés immobilières non cotées	57 294	31 014
Parts de sociétés foncières non cotées		
Total immeubles de placement	166 433	141 208
TOTAL DES PLACEMENTS IMMOBILIERS	361 308	342 813
Dont :		
Acomptes relatifs aux immeubles d'exploitation	5 280	743
Acomptes relatifs aux immeubles de placement	7 150	4 934
Total des acomptes inclus dans les placements immobiliers	12 430	5 677

1 - 5 Ventilation des créances et dettes selon leur durée résiduelle

CRÉANCES AU 31/12/2023	Total au bilan	Part à - d'1 an	Part de 1 à 5 ans	Part à + de 5 ans
Primes restant à émettre	1 148	1 148		
Autres créances d'opérations d'assurance directe	64 961	64 961		
Créances nées d'opérations de réassurance	62 985	62 985		
Autres créances	208 246	76 280	131 967	
TOTAL	337 340	205 374	131 967	
31/12/2022	394 496	269 282	125 213	

DETTES AU 31/12/2023	Total au bilan	Part à - d'1 an	Part de 1 à 5 ans	Part à + de 5 ans
Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires	12 031	12 031		
Autres dettes	227 366	226 659	707	
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-		
Dettes nées d'opérations de réassurance	14 785	14 785		
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)				
Dettes envers des établissements de crédit	34 996	34 996		
Autres dettes	177 584	176 877	707	
TOTAL	239 397	238 690	707	
31/12/2022	229 262	228 152	1 110	

1 - 6 Informations relatives aux filiales et participations

Liste des Filiales et participations

Filiales

NOM et adresse du Siège Social	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Total Capitaux Propres	Quote-part du capital détenue	Titres Bruts	Provisions	VNC	Prêts et avances consentis par la sté et non encore remboursés	Résultat	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
Matmut Vie SA - 66, Rue de Sotteville 76100 ROUEN (Exercice 2023)	35 888	142 079	177 966	72,72%	45 949		45 949		4 488	
Inter Mutuelles Entreprises SA - 66, Rue de Sotteville 76100 ROUEN (Exercice 2023)	22 763	51 291	74 054	60,00%	18 656		18 656		6 526	
Matmut Protection Juridique SA - 66, Rue de Sotteville 76100 ROUEN (Exercice 2023)	7 500	27 680	35 180	96,00%	7 353		7 353		5 380	19 200
Matmut & Co - 66 rue de Sotteville 76100 Rouen (Exercice 2023)	66 015	4 782	70 798	100,00%	71 173		71 173		114	16 354
Matmut Locations Véhicules SA - 66, Rue de Sotteville 76100 ROUEN (Exercice 2023)	5 050	5 788	10 838	100,00%	5 050		5 050		330	343
Matmut Patrimoine - 66 rue de Sotteville 76100 Rouen (Exercice 2023)	1 550	195	1 745	100,00%	1 555		1 555		212	
Matmut Private Equity (MPE) - 49 bis, rue Renaudel 76100 ROUEN (Exercice 2023)	35 090	4 564	39 654	73,67%	25 850		25 850		-647	
Matmut Immobilier - 66, Rue de Sotteville 76100 ROUEN (Exercice 2023)	28 225	-8 608	19 617	100,00%	28 225		28 225		-956	
MATMUT Développement SAS - 66, Rue de Sotteville 76100 ROUEN (Exercice 2023)	1 000	415	1 415	100,00%	1 279		1 279		-283	
MATMUT INNOVATION SAS - 66, Rue de Sotteville 76100 ROUEN (Exercice 2023)	6 100	-4 924	1 176	100,00%	5 980		5 980		-2 741	
AV INVEST A - 6, rue Yves Toudic 75010 PARIS (Exercice 2022)	50	2 282	2 332	59,52%	30		30		-36	
GIE MATMUT SERVICES - 66 Rue de Sotteville 76100 Rouen (Exercice 2022)	100		100	67,00%	67		67			
	209 331	225 543	434 874		211 167	0	211 167	0	12 386	35 897

Participations

NOM et adresse du Siège Social	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Total Capitaux Propres	Quote-part du capital détenue	Titres Bruts	Provisions	VNC	Prête et avances consentis par la sté et non encore remboursés	Résultat	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
CARDIF IARD SA - 1 Boulevard Haussmann 75009 PARIS (Exercice 2023)	6 817	81 204	88 021	34,00%	119 493		119 493		-10 070	
INTER MUTUELLES ASSISTANCE SA - 118, Avenue de Paris - B.P. 8000 79033 NIORT Cedex 09 (Exercice 2022)	55 383	181 988	237 370	27,41%	63 770		63 770		236	
D' ARVA SA - 245, Rue du Stade - BP 98732 Chauray 79027 Niort Cedex 9 (Exercice 2022)	6 339	14 774	21 113	11,78%	443		443		1 434	
ESFIN SA - 2, Place des Vosges - Immeuble Lafayette - La Défense 5 92400 COURBEVOIE (Exercice 2022)	44 493	7 956	52 450	10,87%	5 489		5 489		2 322	125
FONCIERE HOSPI GRAND OUEST SAS - 29, Quai François Mitterand 44000 NANTES (Exercice 2022)	100 079	2 288	102 367	10,00%	10 011		10 011		6	
ICE OPPORTUNITY - 9-11 Rue du docteur Lancereaux 75008 PARIS (Exercice 2023)	10 650	-5 111	5 539	32,97%	3 824	967	2 858		-884	
OFIVALMO PARTENAIRES - 22, Rue Vernier 75017 PARIS (Exercice 2023)	5 128	32 414	37 542	18,77%	997		997		52 334	
PROTIUM - 9-11 rue du Docteur Lancereaux 75008 PARIS (Exercice 2023)	4 515	0	4 515	38,76%	1 750		1 750			
BTW SANTE - 9/11, Rue du Docteur Lancereaux 75008 PARIS (Exercice 2022)	1 304	-207	1 097	33,33%	435		435		-382	
	234 709	315 305	550 014		206 213	967	205 246	0	44 995	125

Liste des entreprises dont Matmut est l'associé indéfiniment responsable :

Dénomination	Siège social	Forme juridique
Société civile de portefeuille MPE	49, Bis rue Pierre Renaudel - 76100 Rouen	SCP
SCI LOCATO	14, Rue Colbert - 56100 Lorient	SCI
SCI Palais de la Mutualité	255, Rue de Vaugirard - 75015 Paris	SCI
GIE Inter Mutuelle Habitat	118, Avenue de Paris - 79000 Niort	GIE
GIE M'TIO	200, rue Salvador Allende - 79000 Niort	GIE
GIE Gestion de l'Assurance et de la Réassurance des Risques Attentats et Actes de Terrorisme (GAREAT)	1, Rue Jules Lefebvre - 75009 Paris	GIE
GIE Groupement d'Assureurs Français pour l'identification, la recherche et la récupération (ARGOS)	1, Rue Jules Lefebvre - 75009 Paris	GIE
SCI Lancereaux	49, Bis rue Pierre Renaudel - 76100 Rouen	SCI
SCI MPI	49, Bis rue Pierre Renaudel - 76100 Rouen	SCI
NAVIMUT	86, rue Anatole France - 92300 Levallois Perret	GIE
SCI du Palais des Congrès	49, Bis rue Pierre Renaudel - 76100 Rouen	SCI
SCI Galvani	49, Bis rue Pierre Renaudel - 76100 Rouen	SCI
GIE Matmut Services	66, rue de Sotteville - 76100 Rouen	GIE
SCI La Filature	49, Bis rue Pierre Renaudel - 76100 Rouen	SCI

1 - 7 Créances et dettes avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

POSTES DU BILAN		Au 31 décembre 2023		
		Avec les entreprises liées	Avec les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	Total
ACTIF				
6	Créances	146 042	8 964	155 006
6a	Créances nées d'opérations d'assurance directe (1)	-	-	-
6b	Créances nées d'opérations de réassurance	-	255	255
6c	Autres créances	146 042	8 709	154 751
6d	Capital appelé non versé	-	-	-
PASSIF				
6	Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires	-	-	-
7	Autres dettes	3 260	14 336	17 596
7a	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-
7b	Dettes nées d'opérations de réassurance	-	14 336	14 336
7c	Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-	-
7d	Dettes envers des établissements de crédit	-	-	-
7e	Autres dettes	3 260	-	3 260

POSTES DU BILAN		Au 31 décembre 2022		
		Avec les entreprises liées	Avec les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	Total
ACTIF				
6	Créances	69 819	68 409	138 228
6a	Créances nées d'opérations d'assurance directe (1)	-	-	-
6b	Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-
6c	Autres créances	69 819	68 409	138 228
6d	Capital appelé non versé	-	-	-
PASSIF				
6	Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires	-	-	-
7	Autres dettes	4 626	70	4 696
7a	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-
7b	Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-
7c	Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-	-
7d	Dettes envers des établissements de crédit	-	-	-
7e	Autres dettes	4 626	70	4 696

(1) Aucune entreprise n'exerce une activité d'intermédiaire d'assurance.

1 - 8 Passifs subordonnés

Néant.

1 - 9 Composition de l'actionnariat

Sans objet.

1 - 10 Mouvements des fonds propres, ventilation des réserves, réévaluations

	Situation en début d'exercice	Affectation du résultat de l'exercice passé	Distribution de dividendes	Autres mouvements de l'exercice	Situation en fin d'exercice
1a Fonds d'établissement ou capital social	200 000				200 000
1b Primes liées au capital social					
1c Ecart de réévaluation	1 045	-	-	(17)	1 028
1d Autres réserves	907 453	3 674			911 127
Dont : Réserves indisponibles					
Réserves statutaires ou contractuelles	693 923				693 923
<i>Réserve de sécurité</i>	693 923				693 923
Réserves de solvabilité					
Réserves réglementées					
<i>Réserve des plus values nettes long terme</i>					
<i>Réserve pour remboursement d'emprunts pour fonds d'établissement</i>					
<i>Réserve pour fonds de garantie</i>					
<i>Réserve de capitalisation</i>					
<i>Autres réserves réglementées</i>					
Autres réserves	213 530	3 674			217 204
<i>Réserve spéciale mécénat</i>	2 622	36			2 659
<i>Autres réserves</i>	210 907	3 638			214 545
1e Report à nouveau	(18 121)	18 121			-
1f Résultat de l'exercice	21 795	(21 795)	-	29 409	29 409
TOTAL DES FONDS PROPRES	1 112 173			29 392	1 141 565

L'entreprise n'a procédé à aucune réévaluation au cours de l'exercice.

1 - 11 Actifs incorporels

<i>Hors logiciels</i>	Valeur nette 2023	Valeur nette 2022
Frais d'établissement - Valeur nette		
Frais de Recherche & Développement - Valeur nette		
Droits au bail - Valeur nette	1 505	1 265
Fonds de commerce - Valeur nette	27 823	27 823
Autres immobilisations - Valeur nette	9	10

1 - 12 Provision pour risques en cours (incluse dans le poste Autres Provisions techniques)

	Montant 2023	Montant 2022
Provisions pour risque en cours	19 884	13 305

1 - 13 Sinistres et provisions

1 - 13a. Provisions pour sinistres à payer et prévisions de recours

	Montant 2023	Montant 2022
Provisions pour sinistres à payer - Montant brut	2 773 066	2 684 568
Prévisions de recours à encaisser	(193 776)	(202 557)
Provisions pour sinistres à payer - Montant net	2 579 290	2 482 010

1 - 13b. Liquidation des provisions pour sinistres survenus au cours d'exercices antérieurs

	Montant 2023	Montant 2022
+ Provisions pour sinistres inscrites au bilan d'ouverture	2 336 886	2 100 033
- Prestations payées au cours de l'exercice au titre de sinistres survenus au cours d'exercices antérieurs	610 193	503 249
- Provisions pour sinistres inscrites au bilan de clôture au titre de sinistres survenus au cours d'exercices antérieurs	1 726 900	1 630 949
Boni/Mali sur exercices antérieurs	(207)	(34 165)

1 - 13c. Évolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à régler

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2019	2020	2021	2022	2023
2021					
[1] Règlements	996 482	760 095	654 036		
[2] Provisions	246 258	255 159	500 492		
Total des sinistres (1+2)	1 242 740	1 015 253	1 154 528		
Primes acquises	1 669 138	1 713 873	1 746 515		
Pourcentage Sinistres / Primes acquises	74,45%	59,24%	66,10%		
2022					
[1] Règlements	1 035 724	808 146	913 532	761 704	
[2] Provisions	204 039	206 949	272 846	705 936	
Total des sinistres (1+2)	1 239 762	1 015 095	1 186 378	1 467 640	
Primes acquises	1 669 143	1 713 871	1 746 423	1 814 739	
Pourcentage Sinistres / Primes acquises	74,28%	59,23%	67,93%	80,87%	
2023					
[1] Règlements	1 060 526	837 454	967 968	1 121 833	754 620
[2] Provisions	168 717	159 103	175 026	433 433	690 688
Total des sinistres (1+2)	1 229 243	996 557	1 142 994	1 555 266	1 445 308
Primes acquises	1 669 141	1 713 868	1 746 342	1 814 720	1 902 334
Pourcentage Sinistres / Primes acquises	73,65%	58,15%	65,45%	85,70%	75,98%

1 - 14 Informations sur le bilan (Vie)

Sans objet.

1 - 15 Autres informations sur les postes du bilan

1 - 15a. Actifs ayant fait l'objet d'une clause de réserve de propriété

Néant.

1 - 15b. Comptes de régularisation, Produits à recevoir, Charges à payer

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	2023	2022
Intérêts et loyers acquis et non échus	20 297	15 444
Intérêts courus	20 297	15 444
Loyers courus	-	-
Frais d'acquisition reportés	13 757	13 737
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-
Frais d'acquisition des immeubles à répartir	-	-
Autres charges à répartir	-	-
Autres comptes de régularisation - Actif	38 821	13 073
Différence sur prix de remboursement à percevoir	20 982	13 073
Charges constatées d'avance	17 839	-
Autres comptes de régularisation	-	-
Comptes de régularisation liés aux IFT	-	-
Évaluations techniques de réassurance	-	-
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	72 875	42 254

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	2023	2022
Produits à répartir sur plusieurs exercices	-	-
Autres comptes de régularisation - Passif	14 503	11 849
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	14 503	11 849
Report de commissions reçues des réassureurs	-	-
Comptes de régularisation liés aux IFT	-	-
Évaluations techniques de réassurance	-	-
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	14 503	11 849

PRODUITS À RECEVOIR RATTACHÉS AUX CRÉANCES	2023	2022
Personnel	-	-
Organismes sociaux	1 839	2 395
Etat	48	687
Groupe et associés	-	-
Débiteurs divers	13 506	22 346
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	15 393	25 428

CHARGES À PAYER RATTACHÉES AUX DETTES	2023	2022
Personnel	54 337	54 662
Organismes sociaux	27 477	31 388
Etat	6 141	5 428
Groupe et associés	-	-
Créditeurs divers	31 113	25 352
TOTAL CHARGES À PAYER	119 068	116 830

1 - 15c. Solde non amorti correspondant à la différence entre le montant initialement reçu et le prix de remboursement des dettes représentées par un titre émis par l'entreprise

Néant.

1 - 15d. Ventilation du poste "Provisions" au passif

	2023	2022
Provisions réglementées		
Provisions réglementées relatives aux immobilisations		
Provisions réglementées relatives aux autres éléments d'actif		
Amortissements dérogatoires		
Plus-values réinvesties		
Autres provisions réglementées		
Provisions pour risques et charges	13 974	12 096
Provisions pour risques		
Provisions pour pensions et obligations similaires		
Provisions pour restructuration		
Provisions pour impôts	1 637	
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices		
Autres provisions pour charges	12 337	12 096
Congés anniversaire	9 043	9 170
Contentieux	3 294	2 925
Autres		

La provision pour congés anniversaire est déterminée (charges comprises) selon les hypothèses suivantes :

	2023	2022
Table de mortalité 1	TH 00-02	TH 00-02
Table de mortalité 2	TF 00-02	TF 00-02
Taux d'actualisation	4,10%	3,65%
Taux de turnover avant 50 ans - Provisions pour congés anniversaire	6,25%	5,74%
Taux de turnover après 50 ans - Provisions pour congés anniversaire	2,26%	1,81%
Taux de revalorisation des salaires	3,50%	3,00%

Cette provision correspond aux droits acquis par les salariés présents lors de leur 10ème, 20ème, et 30ème année d'ancienneté au sein de l'entreprise, soit respectivement 5, 10, et 15 jours de congés payés supplémentaires l'année de l'anniversaire.

1 - 15e. Opérations en devises

Néant.

1 - 16 Précisions sur les engagements hors bilan

	TOTAL	Dont à l'égard des :		
		Dirigeants	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation
2 Engagements donnés	146 487	1 589	7 000	90 351
2a Avals, cautions et garanties de crédit donnés	12 010	-	7 000 (2)	-
2b Titres et actifs acquis avec engagement de revente	-	-	-	-
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	134 477	1 589 (1)	-	90 351 (3)
2d Autres engagements donnés	-	-	-	-
5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-	-	-
6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers	-	-	-	-

Notes:

1) A l'égard des dirigeants :

L'engagement de retraite externalisé pour les dirigeants auprès d'ARIAL et de PREDICA est évalué à 11 417 K€. En revanche, les actifs placés par ces organismes sont estimés à 9 828 K€. L'insuffisance constatée de 1 281 K€ majorée principalement d'une contribution de 23% soit une somme totale de 1 589 K€ est inscrite en engagements hors bilan.

2) A l'égard des entreprises liées :

- Avals, cautions et garanties de crédit donnés

Dans le cadre de la SGAM MATMUT, MATMUT a un engagement en cas de mise en œuvre de la solidarité financière au bénéfice d'une autre entreprise affiliée.

Le versement d'une aide jusqu'à un montant de 7 000 K€ est assuré exclusivement par Matmut, indépendamment de l'évolution des SCR des affiliés et/ou de l'entrée dans la SGAM Matmut de nouveaux membres. Elle se justifie par la différence de taille avec les autres affiliés en termes de fonds propres.

Le solde de l'aide est ensuite réparti entre tous les affiliés (y compris Matmut) au prorata des fonds propres prudentiels éligibles de chacun au-delà du minimum de capital limite dont doit disposer chaque affilié pour mener à bien son plan stratégique.

Si l'entreprise affiliée bénéficiaire après application des mécanismes décrits ci-dessus ne respecte pas ses exigences réglementaires, l'ensemble des autres affiliés pourra être appelé par le conseil d'administration à contribuer au mécanisme de solidarité financière de la SGAM et dans la limite du respect de leurs propres exigences réglementaires.

3) A l'égard des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation :

Le 15 décembre 2022, Matmut (souscripteur) et IMA SA (émetteur) ont signé un contrat de souscription pour l'émission de titres subordonnés Tier 2 à échéance 31 janvier 2023 pour un montant de 10 351 K€ comptabilisé dans les comptes 2023. La deuxième tranche restant à activer pour un montant de 10 351 K€ n'a pas été activée, à date.

Un partenariat entre BNP Paribas Cardif et Matmut a été conclu pour une durée initiale de dix ans renouvelable. A l'issue de cette période, le groupe BNP Paribas Cardif peut exercer une option d'achat des titres Cardif Iard détenus par Matmut pour un montant minimal de 80 000 K€. Dans ce cas, Matmut aura l'obligation de céder ses titres.

4) Autres :

Matmut en sa qualité d'actionnaire de SOCRAM Banque a donné à cette entité son accord pour apporter en cas de besoin un soutien financier. Ainsi en situation de crise temporaire de liquidité sur les marchés financiers générant un besoin urgent de trésorerie, SOCRAM Banque pourrait demander à Matmut de lui verser des fonds pour un montant ne pouvant excéder toutefois sa quote-part dans le capital social, soit 12 375 K€.

MATMUT s'est porté caution de MFPASS vis-à-vis d'une part, du Crédit Coopératif au titre d'un contrat de crédit dans la limite de 510 K€ et d'autre part, de Dexia Crédit Local au titre d'un contrat de prêt dans la limite de 4 500 K€.

MATMUT a donné l'autorisation à la garantie à première demande au bénéfice de HYATT pour la SAS PDC 2 pour un montant de 2 000 K€.

L'engagement de retraite (IFC) externalisé auprès de MUTEX est évalué à 42 584 K€. En revanche, les actifs placés par cet organisme sont estimés à 14 422 K€. L'insuffisance constatée d'un montant de 28 162 K€ est inscrite en engagements hors bilan.

5) Information sur les engagements reçus :

Dans le cadre de son affiliation à la SGAM MATMUT, MATMUT a un engagement en cas de mise en œuvre de la solidarité financière à son bénéfice.

Le bénéfice du mécanisme de solidarité financière sera sollicité dès que le ratio de couverture sur base de son SCR devient inférieur au seuil de 110 %. L'aide demandée doit permettre à l'affilié bénéficiaire de retrouver un ratio fonds propres éligibles sur Capital Limite supérieur à 100 % et ainsi d'atteindre un ratio de solvabilité suffisant pour qu'elle puisse poursuivre son activité.

Un partenariat entre BNP Paribas Cardif et Matmut a été conclu pour une durée initiale de dix ans renouvelable. A l'issue de cette période, le groupe BNP Paribas Cardif a la possibilité d'acquérir les titres Cardif IARD détenus par Matmut pour un montant minimal 80 000 K€. Par ailleurs en cas de non renouvellement du contrat de distribution avec le réseau BNPP, Matmut dispose d'une option de vente de ses titres pour le même montant.

En date du 09/12/2020, MATMUT et MATMUT PATRIMOINE ont signé une convention d'abandon de compte courant de 500 K€ avec une clause de complet remboursement de la créance abandonnée par MATMUT selon un critère de retour à meilleure fortune soit dès lors que les capitaux propres de MATMUT PATRIMOINE s'élèveront à un montant au moins égal à 2 fois son capital social.

Le 20 décembre 2021, MATMUT et MATMUT Patrimoine ont signé une deuxième convention d'abandon de créance en compte courant pour 1 170 K€ pour une durée indéterminée avec une clause de remboursement identique à la convention signée le 09 décembre 2020.

Le 15 décembre 2022, Matmut (souscripteur) et IMA SA (émetteur) ont signé un contrat de souscription pour l'émission de titres subordonnés Tier 2. Une première tranche a été versée à l'échéance du 31 janvier 2023 pour 10 351 K€. Au 31 décembre 2023, il reste le solde, soit 10 351 K€.

Informations sur les postes du compte de résultat

Chiffres en milliers d'euros

2 - 1 Ventilation des produits et des charges de placements

2023	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	TOTAL
Revenus des participations	36 097	125	36 222
Revenus des placements immobiliers		23 574	23 574
Revenus des autres placements	244	49 016	49 260
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)			
TOTAL	36 341	72 715	109 055
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios...)	45	6 661	6 706
<u>Pour mémoire :</u>			
Autres produits des placements		60 107	60 107
Autres charges des placements	-	43 390	43 390

2022	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	TOTAL
Revenus des participations	13 946	-	13 946
Revenus des placements immobiliers		26 965	26 965
Revenus des autres placements	167	47 069	47 235
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)			
TOTAL	14 113	74 034	88 147
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios...)	-	6 401	6 401
<u>Pour mémoire :</u>			
Autres produits des placements		155 371	155 371
Autres charges des placements	-	46 430	46 430

2 - 2 Ventilation de l'ensemble des produits et charges des opérations techniques par catégorie ministérielle

Exercice clos

2023	Dommages corporels (contrats individuels)	Dommages corporels (contrats collectifs)	Automobile (responsabilité civile)	Automobile (dommages)	Automobile Total
	Cat. 20	Cat. 21	Cat. 22	Cat. 23	Cat. 22-23
[1] Primes acquises	107 563	507	370 337	711 536	1 081 874
Primes	107 455	506	370 279	712 854	1 083 133
Variation des primes non acquises	(108)	(0)	(59)	1 318	1 259
[2] Charges des sinistres	37 528	1	327 948	671 936	999 884
Sinistres et frais payés	23 625	1	377 051	702 743	1 079 794
Charge de la provision pour égalisation	-	-	-	-	-
Charges des provisions pour prestations et diverses	13 902	1	(49 103)	(30 807)	(79 910)
[A] SOLDE DE SOUSCRIPTION (1-2)	70 035	506	42 389	39 601	81 990
[5] Frais d'acquisition	15 523	67	46 438	88 556	134 994
[6] Autres charges de gestion nettes	20 584	44	13 242	12 681	25 923
[B] CHARGES D'ACQUISITION (5+6)	36 106	111	59 681	101 236	160 917
[7] Produits des placements	2 869	1	48 723	7 143	55 866
[8] Participation aux résultats	-	-	-	-	-
[C] SOLDE FINANCIER (7-8)	2 869	1	48 723	7 143	55 866
Part des réassureurs dans les primes acquises	428	1	3 343	5 072	8 415
Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les prestations payées	-	-	5 106	31 311	36 417
Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-	-	(7 342)	(23 513)	(30 855)
Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	-	-	73	403	476
[D] SOLDE DE REASSURANCE	(428)	(1)	(5 506)	3 129	(2 377)
RÉSULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	36 370	395	25 925	(51 364)	(25 439)
HORS COMPTE :					
Provisions pour PNA et REC (clôture)	6 908	(0)	17 155	39 344	56 499
Provisions pour PNA et REC (ouverture)	7 016	0	17 214	38 026	55 240
Provisions pour sinistres à payer (clôture)	90 592	39	1 271 952	183 597	1 455 549
Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	76 689	38	1 283 696	215 705	1 499 401
Autres provisions techniques (clôture)	-	-	267 387	6 019	273 405
Autres provisions techniques (ouverture)	-	-	304 746	4 717	309 463

2023	Dommmages aux biens des particuliers	Dommmages aux biens professionnels	Dommmages aux biens agricoles	Dom. Aux biens Récapitulat.	Catastrophes naturelles	Responsabilité civile générale
	Cat. 24	Cat. 25	Cat. 26	Cat. 24-26	Cat. 27	Cat. 28
[1] Primes acquises	427 626	6 380	-	434 006	44 460	313
Primes	429 120	6 381	-	435 502	44 602	286
Variation des primes non acquises	1 495	1	-	1 496	142	(26)
[2] Charges des sinistres	349 304	3 629	-	352 933	168 309	473
Sinistres et frais payés	337 856	1 005	-	338 861	46 576	4 378
Charge de la provision pour égalisation	-	-	-	-	-	-
Charges des provisions pour prestations et diverses	11 447	2 625	-	14 072	121 734	(3 906)
[A] SOLDE DE SOUSCRIPTION (1-2)	78 322	2 751	-	81 072	(123 849)	(160)
[5] Frais d'acquisition	54 826	834	-	55 660	5 671	41
[6] Autres charges de gestion nettes	34 120	561	-	34 681	3 191	23
[B] CHARGES D'ACQUISITION (5+6)	88 947	1 395	-	90 342	8 862	64
[7] Produits des placements	12 853	846	-	13 699	6 434	1 790
[8] Participation aux résultats	-	-	-	-	-	-
[C] SOLDE FINANCIER (7-8)	12 853	846	-	13 699	6 434	1 790
Part des réassureurs dans les primes acquises	15 906	247	-	16 153	26 962	2
Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les prestations payées	34 305	6	-	34 311	19 312	1 842
Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	(30 316)	(43)	-	(30 359)	91 839	(2 318)
Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	-	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	160	6	-	166	166	0
[D] SOLDE DE REASSURANCE	(11 758)	(277)	-	(12 035)	84 355	(478)
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	(9 530)	1 925	-	(7 605)	(41 923)	1 088
HORS COMPTE :						
Provisions pour PNA et REC (clôture)	30 532	28	-	30 561	3 060	143
Provisions pour PNA et REC (ouverture)	29 038	27	-	29 064	2 918	169
Provisions pour sinistres à payer (clôture)	399 931	21 029	-	420 961	481 714	69 342
Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	389 580	19 199	-	408 780	364 386	73 170
Autres provisions techniques (clôture)	14 099	7 016	-	21 115	6 991	2 479
Autres provisions techniques (ouverture)	13 002	6 221	-	19 223	2 585	2 557

2023	Protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Dommages - Atteintes aux systèmes d'information	Pertes - Atteintes aux systèmes d'information	Transports	Assurance construction (dommages)
	Cat. 29	Cat. 30	Cat. 31	Cat. 32	Cat. 33	Cat. 34	Cat. 35
[1] Primes acquises	81 504	146 730	504	-	-	3 620	-
Primes	81 324	146 808	508			3 626	
Variation des primes non acquises	(180)	79	4			6	
[2] Charges des sinistres	41 951	111 560	674	-	-	1 960	-
Sinistres et frais payés	40 367	111 487	225			2 644	
Charge de la provision pour égalisation	-	-	-			-	
Charges des provisions pour prestations et diverses	1 584	72	449			(684)	
[A] SOLDE DE SOUSCRIPTION (1-2)	39 553	35 170	(171)	-	-	1 660	-
[5] Frais d'acquisition	8 533	15 715	60			455	
[6] Autres charges de gestion nettes	1 485	3 681	39			418	
[B] CHARGES D'ACQUISITION (5+6)	10 018	19 396	99	-	-	873	-
[7] Produits des placements	1 459	515	20			109	
[8] Participation aux résultats							
[C] SOLDE FINANCIER (7-8)	1 459	515	20	-	-	109	-
Part des réassureurs dans les primes acquises	-	88 139	-			45	
Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises							
Part des réassureurs dans les prestations payées	-	73 805	-			18	
Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées							
Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-	8 553	-			(1)	
Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer							
Part des réassureurs dans les participations aux résultats							
Commissions reçues des réassureurs						2	
[D] SOLDE DE REASSURANCE	-	(5 782)	-	-	-	(26)	-
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	30 994	10 508	(250)	-	-	871	-
HORS COMPTE :							
Provisions pour PNA et REC (clôture)	4 941	8 117	103			253	
Provisions pour PNA et REC (ouverture)	5 121	8 039	99			246	
Provisions pour sinistres à payer (clôture)	41 858	12 517	762			2 860	
Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	40 274	12 445	313			3 544	
Autres provisions techniques (clôture)	-	-	-			-	
Autres provisions techniques (ouverture)	-	-	-			-	

2023	Assurance construction (responsabilité civile)	Crédit	Caution	Acceptations en réassurance (non-vie)	TOTAL
	Cat. 36	Cat. 37	Cat. 38	Cat. 39	
[1] Primes acquises				1 150	1 902 229
Primes	-	-	-	1 150	1 904 901
Variation des primes non acquises	-	-	-	-	2 672
[2] Charges des sinistres				421	1 715 694
Sinistres et frais payés	-	-	-	295	1 648 254
Charge de la provision pour égalisation	-	-	-	-	-
Charges des provisions pour prestations et diverses	-	-	-	126	67 441
[A] SOLDE DE SOUSCRIPTION (1-2)	-	-	-	729	186 535
[5] Frais d'acquisition	-	-	-	-	236 719
[6] Autres charges de gestion nettes	-	-	-	-	90 069
[B] CHARGES D'ACQUISITION (5+6)	-	-	-	-	326 788
[7] Produits des placements	-	-	-	-	82 764
[8] Participation aux résultats	-	-	-	-	-
[C] SOLDE FINANCIER (7-8)	-	-	-	-	82 764
Part des réassureurs dans les primes acquises	-	-	-	-	140 144
Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les prestations payées	-	-	-	-	165 703
Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-	-	-	-	36 858
Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	-	-	-	-	811
[D] SOLDE DE REASSURANCE	-	-	-	-	63 228
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	-	-	-	729	5 738
HORS COMPTE :					
Provisions pour PNA et REC (clôture)	-	-	-	-	110 584
Provisions pour PNA et REC (ouverture)	-	-	-	-	107 912
Provisions pour sinistres à payer (clôture)	-	-	-	3 096	2 579 290
Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	-	-	-	2 970	2 482 010
Autres provisions techniques (clôture)	-	-	-	-	303 990
Autres provisions techniques (ouverture)	-	-	-	-	333 829

Exercice précédent

2022	Dommmages corporels (contrats individuels)	Dommmages corporels (contrats collectifs)	Automobile (responsabilité civile)	Automobile (dommmages)	Automobile Total
	Cat. 20	Cat. 21	Cat. 22	Cat. 23	Cat. 22-23
[1] Primes acquises	104 705	499	357 580	675 952	1 033 531
Primes	104 721	500	356 473	674 866	1 031 339
Variation des primes non acquises	16	1	(1 107)	(1 086)	(2 193)
[2] Charges des sinistres	28 967	30	384 361	692 198	1 076 559
Sinistres et frais payés	27 052	0	337 045	636 638	973 683
Charge de la provision pour égalisation	-	-	-	-	-
Charges des provisions pour prestations et diverses	1 915	30	47 316	55 560	102 876
[A] SOLDE DE SOUSCRIPTION (1-2)	75 738	469	(26 781)	(16 246)	(43 027)
[5] Frais d'acquisition	15 275	65	45 435	85 893	131 327
[6] Autres charges de gestion nettes	20 025	45	13 021	11 961	24 982
[B] CHARGES D'ACQUISITION (5+6)	35 300	110	58 456	97 854	156 310
[7] Produits des placements	4 356	1	80 996	11 356	92 352
[8] Participation aux résultats	-	-	-	-	-
[C] SOLDE FINANCIER (7-8)	4 356	1	80 996	11 356	92 352
Part des réassureurs dans les primes acquises	518	1	2 998	7 654	10 653
Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les prestations payées	-	-	1 016	16 843	17 859
Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-	-	3 480	28 654	32 134
Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	-	-	75	421	496
[D] SOLDE DE REASSURANCE	(518)	(1)	1 574	38 264	39 837
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	44 276	360	(2 667)	(64 480)	(67 147)
HORS COMPTE :					
Provisions pour PNA et REC (clôture)	7 016	0	17 214	38 026	55 240
Provisions pour PNA et REC (ouverture)	7 000	(0)	18 321	39 112	57 433
Provisions pour sinistres à payer (clôture)	76 689	38	1 283 696	215 705	1 499 401
Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	74 774	9	1 221 600	164 605	1 386 205
Autres provisions techniques (clôture)	-	-	304 746	4 717	309 463
Autres provisions techniques (ouverture)	-	-	319 527	257	319 784

2022	Dommmages aux biens des particuliers	Dommmages aux biens professionnels	Dommmages aux biens agricoles	Dom. aux biens Récapitulat.	Catastrophes naturelles	Responsabilité civile générale
	Cat. 24	Cat. 25	Cat. 26	Cat. 24-26	Cat. 27	Cat. 28
[1] Primes acquises	399 376	5 939	-	405 315	41 701	332
Primes	399 933	5 936	-	405 869	41 736	339
Variation des primes non acquises	557	(3)	-	554	36	7
[2] Charges des sinistres	396 278	(6 799)	-	389 479	126 503	(282)
Sinistres et frais payés	332 594	1 534	-	334 128	46 571	5 879
Charge de la provision pour égalisation	-	-	-	-	-	-
Charges des provisions pour prestations et diverses	63 684	(8 333)	-	55 351	79 932	(6 160)
[A] SOLDE DE SOUSCRIPTION (1-2)	3 098	12 738	-	15 836	(84 802)	614
[5] Frais d'acquisition	53 273	776	-	54 049	5 524	45
[6] Autres charges de gestion nettes	32 730	538	-	33 268	3 072	27
[B] CHARGES D'ACQUISITION (5+6)	86 004	1 314	-	87 318	8 595	72
[7] Produits des placements	19 418	1 393	-	20 811	9 020	3 063
[8] Participation aux résultats	-	-	-	-	-	-
[C] SOLDE FINANCIER (7-8)	19 418	1 393	-	20 811	9 020	3 063
Part des réassureurs dans les primes acquises	13 230	185	-	13 415	26 555	2
Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les prestations payées	27 197	(416)	-	26 781	21 687	3 808
Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	33 225	(6 228)	-	26 996	46 226	(4 467)
Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	-	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	119	5	-	124	1 908	0
[D] SOLDE DE REASSURANCE	47 311	(6 824)	-	40 487	43 265	(661)
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	(16 177)	5 993	-	(10 184)	(41 112)	2 944
HORS COMPTE :						
Provisions pour PNA et REC (clôture)	29 038	27	-	29 064	2 918	169
Provisions pour PNA et REC (ouverture)	28 480	30	-	28 510	2 882	163
Provisions pour sinistres à payer (clôture)	389 580	19 199	-	408 780	364 386	73 170
Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	328 370	27 737	-	356 107	285 956	79 329
Autres provisions techniques (clôture)	13 002	6 221	-	19 223	2 585	2 557
Autres provisions techniques (ouverture)	10 529	6 017	-	16 546	1 084	2 558

2022	Protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Transports	Assurance construction (dommages)
	Cat. 29	Cat. 30	Cat. 31	Cat. 34	Cat. 35
[1] Primes acquises	81 902	141 701	468	3 640	-
Primes	81 800	141 610	480	3 626	-
Variation des primes non acquises	(102)	(91)	12	(14)	-
[2] Charges des sinistres	42 896	110 025	323	2 231	-
Sinistres et frais payés	41 529	105 906	124	1 811	-
Charge de la provision pour égalisation	-	-	-	-	-
Charges des provisions pour prestations et diverses	1 367	4 119	199	420	-
[A] SOLDE DE SOUSCRIPTION (1-2)	39 006	31 676	145	1 409	-
[5] Frais d'acquisition	8 843	15 637	62	468	-
[6] Autres charges de gestion nettes	928	2 614	41	408	-
[B] CHARGES D'ACQUISITION (5+6)	9 771	18 251	103	876	-
[7] Produits des placements	2 357	972	16	189	-
[8] Participation aux résultats	-	-	-	-	-
[C] SOLDE FINANCIER (7-8)	2 357	972	16	189	-
Part des réassureurs dans les primes acquises	-	-	-	67	-
Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les prestations payées	-	1	-	1	-
Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-	1	-	0	-
Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	-	-	-	0	-
[D] SOLDE DE REASSURANCE	-	2	-	(65)	-
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	31 591	14 399	58	656	-
HORS COMPTE :					
Provisions pour PNA et REC (clôture)	5 121	8 039	99	246	-
Provisions pour PNA et REC (ouverture)	5 223	8 130	87	260	-
Provisions pour sinistres à payer (clôture)	40 274	12 445	313	3 544	-
Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	38 907	8 326	114	3 124	-
Autres provisions techniques (clôture)	-	-	-	-	-
Autres provisions techniques (ouverture)	-	-	-	-	-

2022	Assurance construction (responsabilité civile)	Crédit	Cautions	Acceptations en réassurance (non-vie)	TOTAL
	Cat. 36	Cat. 37	Cat. 38	Cat. 39	
[1] Primes acquises	-	-	-	862	1 814 657
Primes	-	-	-	862	1 812 882
Variation des primes non acquises	-	-	-	-	(1 775)
[2] Charges des sinistres	-	-	-	151	1 776 881
Sinistres et frais payés	-	-	-	149	1 536 832
Charge de la provision pour égalisation	-	-	-	-	-
Charges des provisions pour prestations et diverses	-	-	-	1	240 049
[A] SOLDE DE SOUSCRIPTION (1-2)	-	-	-	711	37 776
[5] Frais d'acquisition	-	-	-	-	231 295
[6] Autres charges de gestion nettes	-	-	-	-	85 411
[B] CHARGES D'ACQUISITION (5+6)	-	-	-	-	316 707
[7] Produits des placements	-	-	-	-	133 138
[8] Participation aux résultats	-	-	-	-	-
[C] SOLDE FINANCIER (7-8)	-	-	-	-	133 138
Part des réassureurs dans les primes acquises	-	-	-	-	51 210
Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les prestations payées	-	-	-	-	70 136
Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-	-	-	-	100 891
Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	-	-	-	-	2 529
[D] SOLDE DE RÉASSURANCE	-	-	-	-	122 346
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	-	-	-	711	(23 447)
HORS COMPTE :					
Provisions pour PNA et REC (clôture)	-	-	-	-	107 912
Provisions pour PNA et REC (ouverture)	-	-	-	-	109 687
Provisions pour sinistres à payer (clôture)	-	-	-	2 970	2 482 010
Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	-	-	-	2 968	2 235 819
Autres provisions techniques (clôture)	-	-	-	-	333 829
Autres provisions techniques (ouverture)	-	-	-	-	339 972

2 - 3 Détail de certains postes du compte de résultat

2 - 3a. Ventilation des charges de personnel

	2023	2022
Salaires	238 911	235 813
Pensions de retraite		
Charges sociales	105 132	105 450
Autres	47 410	52 814
Groupement de moyens		(9 806)
TOTAL	391 452	384 272

Les charges de personnel comprennent toutes les charges et taxes assises sur les salaires.

A compter du 1^{er} janvier 2023, le groupement de moyens n'existe plus (fin de l'application de l'article 261-b du CGI). Les prestations intragroupes rendues à compter de cette date font l'objet d'une facturation de droit commun.

2 - 3b. Commissions allouées

	2023	2022
Commissions allouées pour les affaires directes	95	12
Commissions allouées aux cédantes	668	286
TOTAL	763	298

2 - 3c. Ventilation des primes brutes émises

	2023	2022
France	1 904 901	1 812 882
Espace Economique Européen (hors France)		
Hors Espace Economique Européen		
TOTAL	1 904 901	1 812 882

2 - 3d. Montant des entrées et des sorties de portefeuille

Néant.

2 - 4 Dérogation aux principes généraux d'évaluation en application de la réglementation fiscale

Néant

2 - 5 et 2 - 6 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

Charge fiscale	2023	2022
Impôt exigible	(3 459)	(4 280)
Dont : Afférent aux opérations ordinaires :	(3 459)	(4 280)
<i>Impôt sur les bénéfices</i>	-	-
<i>Crédits d'impôt</i>	(1 624)	(1 181)
<i>Charge d'intégration fiscale de l'exercice :</i>	29	-
<i>Régularisation charge d'intégration fiscale de l'exercice N-1</i>	-	1 189
<i>Régularisation produit d'intégration fiscale N-1</i>	40	-
<i>Produit d'intégration fiscale de l'exercice</i>	(1 904)	(4 288)
Dont : Afférent aux opérations exceptionnelles :	-	-
Impôt différé	-	-
Provision N		
Provision N-1		
Charge d'impôt sur les sociétés au compte de résultat	(3 459)	(4 280)

Les principaux éléments de décalages temporaires afférents aux impôts différés sont les suivants :

	2022	Déductions	Réintégrations	2023
PSAP non déductible	178 340	(178 340)	179 172	179 172
PFGS non déductible	1 439	(1 439)	689	689
Participation des salariés	483	(483)	542	542
Provision Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés	3 213	(3 213)	3 171	3 171
Plus-values latentes sur OPCVM relevant de l'article 2090A du CGI	1 401	(3 037)	25 844	24 207
PDD	1 411	(1 411)	3 131	3 131
Reports déficitaires	82 279	(7 563)	854	75 570
Total	268 565	(195 486)	213 402	286 482
Taux d'imposition	25,83%	25,83%	25,83%	25,83%
Impôts différés	69 370	(50 494)	55 121	73 998

Il est rappelé que Matmut n'a pas opté pour la comptabilisation des impôts différés dans ses comptes sociaux.

Intégration fiscale

MATMUT est à la tête du périmètre d'intégration du groupe MATMUT qui comprend les entités suivantes : MATMUT Protection Juridique, MATMUT & Co, MATMUT Immobilier, MATMUT Location Véhicules, MATMUT Patrimoine (entrée au 01 janvier 2023), Matmut Développement, SAS PDC 1, SAS PDC 2. La société Matmut Vie est sortie du périmètre en 2023.

Aux termes des conventions d'intégration fiscale qui lient les entités à MATMUT :

- La charge d'impôt est calculée et comptabilisée par les entités intégrées comme si elles étaient imposées distinctement. Le montant correspondant est reversé à MATMUT ;
- MATMUT règle l'impôt sur les sociétés du Groupe ;
- Les entités intégrées ne sont titulaires d'aucune créance sur MATMUT en cas d'exercice déficitaire ;
- Les éventuels excédents de crédit d'impôt famille ou mécénat sur l'impôt calculé par l'entité sont reversés par MATMUT à l'entité concernée ;
- En cas de sortie du groupe d'intégration, l'éventuelle indemnité à laquelle pourrait prétendre l'entité sortante serait déterminée d'un commun accord avec MATMUT.

Pour l'exercice 2023, le résultat de la société mère MATMUT est bénéficiaire de 14 126 K€. Sur ce résultat sont retranchés les déficits antérieurs pour 7 563 K€ (plafonnement de l'imputation à 50%). L'impôt sur les sociétés d'intégration est de 29 K€ après déduction des crédits d'impôts. Il ressort un produit d'intégration fiscale se décomposant de la manière suivante :

		2023	2022
Impôt sur les sociétés des filiales intégrées	MATMUT & Co	0	0
	MATMUT Protection juridique	1 725	1 607
	MATMUT Vie	0	2 545
	MATMUT Location Véhicules	110	136
	MATMUT Immobilier	0	0
	Matmut Patrimoine	68	0
Impôt sur les sociétés de la société intégrante	MATMUT	0	0
Total des impôts sur les sociétés calculés individuellement (A)		1 903	4 288
Impôt sur les sociétés dû selon le périmètre d'intégration fiscale (B)		29	0
Imputation des crédits d'impôts sur l'IS de l'intégration fiscale (C)		1 212	
Produit d'intégration fiscale (B) - (A) - (C)		3 086	-4 288

2 - 7 Ventilation des produits et charges exceptionnels et des produits et charges non techniques

	2023	2022
Charges non techniques	2 463	2 128
Valeur nette des actifs corporels cédés	1 019	675
Dotations non techniques de la réserve de capitalisation		
Autres charges	1 443	1 453
Produits non techniques	1 953	1 688
Honoraires et commissions	1 912	1 642
Reprises non techniques de la réserve de capitalisation		
Autres produits	25	3
Produits de cession d'actifs corporels	15	42
Charges exceptionnelles	3 543	3 044
Valeur comptable des éléments d'actif cédés		
Autres charges exceptionnelles	3 543	3 044
Produits exceptionnels	2 990	1 458
Produits des éléments d'actifs cédés		
Autres produits exceptionnels	2 990	1 458

Autres informations

Chiffres en milliers d'euros

3 - 1 Combinaison

La SGAM MATMUT présente les comptes combinés du Groupe dans lesquels sont inclus les comptes ainsi établis.

3 - 2 Autres informations

3 - 2a. Effectif moyen

Effectif salarié, par catégorie socio-professionnelle :

	2023	2022
Direction	17	18
Cadres	2 293	2 214
Employés	3 098	3 161
TOTAL	5 409	5 393

En 2023, dans le cadre des refacturations intragroupe, l'entreprise a mis du personnel à disposition des entités suivantes (nombre de personnes en équivalent temps plein) :

- Matmut & Co : 8 personnes (7 en 2022)
- Inter Mutuelles Entreprises : 49 personnes (49 en 2022)
- Matmut Protection Juridique : 100 personnes (101 en 2022)
- Matmut Vie : 15 personnes (17 en 2022)
- Matmut Mutualité : 13 personnes (14 en 2022)
- Mutuelle OCIANE Matmut : 3 personnes (0 en 2022)
- CARDIF IARD : 50 personnes (189 en 2022)

Elle a en outre bénéficié de :

- Matmut Protection Juridique : 90 personnes (120 en 2022)
- CARDIF IARD : 0 personnes (174 en 2022)
- Inter Mutuelles Entreprises : 3 personnes (3 en 2022)
- MATMUT Mutualité : 11 personnes (11 en 2022).
- SGAM Matmut : 0 personnes (en 2022)

3 - 2b. Rémunération des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance

La rémunération des dirigeants n'est pas fournie car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

3 - 2c. Avances et crédits accordés aux membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance

Avances et crédits accordés aux dirigeants au cours de l'exercice :

Néant.

Engagements pris ou contractés pour le compte des dirigeants au cours l'exercice :

Néant.

3 - 2d. Participation des salariés et intéressement

	2023	2022
Participation	710	639
Intéressement	14 319	13 921
TOTAL	15 028	14 560

3 - 2e. Engagements de retraite

L'entreprise a externalisé auprès de MUTEX ses engagements de retraite, charges comprises, par la souscription d'un contrat d'assurance.

Au 31 décembre 2023, la valeur des actifs ainsi placés est estimée à 14 422 K€ selon la méthode de la "juste valeur".

La valeur des engagements de retraite de l'entreprise au 31 décembre 2023 est estimée selon les hypothèses suivantes :

- Méthode des unités de crédit projetées (conformément à la norme IAS19 et la recommandation 2003-R01 du 01/04/2003 du CNC).

	2023	2022
Table de mortalité 1	TH 00-02	TH 00-02
Table de mortalité 2	TF 00-02	TF 00-02
Taux d'actualisation	3,20%	3,75%
Taux de turnover avant 50 ans - Engagements de retraite	5,33%	4,26%
Taux de turnover après 50 ans - Engagements de retraite	0,79%	0,66%
Taux de revalorisation des salaires	3,50%	3,00%

- Départ volontaire à la retraite au taux plein ;
- Droits prévus par la convention nationale des sociétés d'assurance ;
- Prise en compte des charges sociales et fiscales sur salaires.

Les engagements de retraite ainsi estimés au 31 décembre 2023 s'élèvent à 42 584 K€ (40 565 K€ au 31 décembre 2022).

L'engagement non encore versé, soit 28 162 K€, ne fait pas l'objet d'une provision en comptabilité.

L'entreprise a souscrit depuis 2006 auprès d'ARIAL Assurances et en 2020 auprès de PREDICA deux contrats de retraite pour les dirigeants.

Au 31 décembre 2023, le montant du fonds collectif de l'entreprise est estimé à 9 828 K€ (9 492 K€ au 31 décembre 2022).

Compte tenu du cumul des droits individuels constatés au 31 décembre 2023, le passif social de l'entreprise est estimé à 11 417 K€ (12 654 K€ au 31 décembre 2022).

L'insuffisance constatée de 1 281 K€ est majorée de la taxe Fillon soit une somme totale de 1 589 K€.

L'engagement non encore versé, soit 1 589 K€, ne fait pas l'objet d'une provision en comptabilité.

Etat récapitulatif des placements au 31/12/2023

<i>Nature des placements</i>	<i>Valeur brute</i>	<i>Valeur nette</i>	<i>Valeur de réalisation</i>
I - PLACEMENTS et INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME (IFT) (Détails des postes 3 et 4 de l'actif et des IFT)			
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	602 389	361 308	566 308
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que parts d'OPCVM	449 825	447 504	723 928
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	457 235	455 108	474 566
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	335 935	335 935	341 905
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	1 959 779	1 943 548	1 746 508
6. Prêts hypothécaires			
7. Autres prêts et effets assimilés	8 517	4 017	4 017
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	354	354	354
9. Dépôts et cautionnements en espèces et autres placements (Dépôts autres que 8.)			
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte			
11. Autres instruments financiers à terme (IFT)	-	-	-
- Stratégies de rendement			-
12. Prêts d'actions	0	0	0
13. TOTAL des rubriques 1 à 12	3 814 035	3 547 774	3 857 586
a) dont :			
Placements évalués selon l'article R.343-9 et IFT	1 735 531	1 743 136	1 576 175
Placements évalués selon l'article R.343-10 et IFT	2 078 504	1 804 637	2 281 411
Placements évalués selon l'article R.343-13			
b) dont :			
Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques	3 804 151	3 542 390	3 850 927
Valeurs déposées chez les cédants	1 367	1 367	2 642
Autres affectations ou sans affectation	8 517	4 017	4 017
c) dont :			
OCDE	3 814 035	3 547 774	3 857 586
Hors OCDE			
II - ACTIFS affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements, les IFT et la part des réassureurs dans les provisions techniques)	34 054	34 054	34 054



Rapport des commissaires aux comptes

Exercice clos le 31.12.2023

mazars

Mazars - Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux
comptes à directoire et conseil de surveillance
Siège social : 61, rue Henri Regnault 92400 Courbevoie
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

BUY:TTE

SEC Burette - Société à responsabilité limitée d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes
Siège social : 9, rue Malatiré 76012 Rouen
Capital de 962 504 euros - RCS Rouen B 710 501 149

MUTUELLE ASSURANCE DES TRAVAILLEURS MUTUALISTES

Société d'assurance mutuelle régie par le code des assurances

Siège social : 66 rue de Sotteville, 76100 Rouen

RCS : Rouen 775 701 477

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société d'assurance Matmut SAM,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Matmut SAM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des provisions pour sinistres non connus et tardifs non-vie

Risque identifié

Les provisions pour sinistres, figurant au bilan, au 31 décembre 2023 pour un montant de 2 579 millions d'euros, représentent un de postes les plus importants du passif.

Elles correspondent à l'estimation, nette de recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non tant en principal qu'en accessoire (frais de gestion).

L'estimation des provisions techniques s'appuie notamment sur des données historiques faisant l'objet de projections visant à calculer le coût de sinistres non connus ou tardifs, en utilisations des méthodes actuarielles selon les modalités décrites dans la note 3.1.b Passif « Provisions pour sinistres à payer » dans l'annexe aux compte sociaux.

Elle requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et de estimations des frais de gestion afférents.

Compte tenu du jugement exercé par la Direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Réponse des commissaires aux comptes face à ce risque

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres non connus ou tardifs, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées. Nous avons :

- Pris connaissance des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination des provisions et testé leur efficacité,
- Apprécié la pertinence des méthodes de calcul utilisées pour l'estimation des provisions,
- Apprécié le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul des provisions,
- Apprécié la fiabilité des états produits par la société, retraçant les données historiques,
- Rapproché les données servant de base à l'estimation des provisions avec la comptabilité,
- Analysé le dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles de sinistres (boni/mali du dénouement),

- Sur certaines segments recalculé les provisions techniques sur la base d'échantillons,
- Vérifié le caractère approprié des informations fournies en annexe.

Evaluation des placements

Risque identifié

Matmut SAM évalue ses placements et détermine des provisions pour dépréciation des placements financiers selon les modalités relatées dans la note 3.1.a Actif « Méthode générale pour la détermination de la provision pour dépréciation à caractère durable » de l'annexe aux comptes sociaux.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte-tenu du caractère significatif des postes concernés.

Réponse des commissaires aux comptes face à ce risque

Nous avons pris connaissance des contrôles clés relatifs à la gestion des placements.

Nous nous sommes assurés de l'évaluation des placements financiers en testant les valorisations retenues et leur caractère raisonnable.

Nous avons apprécié le caractère approprié des tests de dépréciation mis en œuvre et les dépréciations éventuelles qui en résultent.

Nous nous sommes assurés de la réalité et de l'exhaustivité des placements et du résultat financier en :

- Obtenant une confirmation écrite des établissements bancaires ;
- Cadrant les portefeuilles financiers avec les relevés des dépositaires de banque.

Nous nous sommes assurés de l'évaluation faite sur les placements financiers en testant les valorisations avec les relevés des dépositaires et des gestionnaires.

Nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans la note mentionnée ci-dessus.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Matmut & Co par l'assemblée générale du 11 juin 2005 par le cabinet Mazars et par l'Assemblée générale du 9 juin 1990 pour le groupe SEC Burette.

Au 31 décembre 2023, le cabinet Mazars est dans sa 19^{ème} année missions sans interruption et le cabinet SEC Burette est dans sa 34^{ème} année de mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Paris La Défense, le 3 mai 2024

Eric GONZALEZ

Associé

SEC BURETTE

Rouen, le 3 mai 2024

Alain BURETTE

Associé



Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31.12.2023

mazars

Mazars - Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Siège social : 61, rue Henri Regnault 92400 Courbevoie
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

BUY:TTE

SEC Burette - Société à responsabilité limitée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Siège social : 9, rue Malatiré 76012 Rouen
Capital de 962 504 euros - RCS Rouen B 710 501 149

MUTUELLE ASSURANCE DES TRAVAILLEURS MUTUALISTES

Société d'assurance mutuelle régie par le code des assurances

Siège social : 66 rue de Sotteville, 76100 Rouen

RCS : Rouen 775 701 477

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes

de l'exercice clos 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société Matmut SAM,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visées à l'article R.322-57 du Code des assurances.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.322-57_IV du Code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatifs à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R.322-57 du code des assurances.

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Paris La Défense, le 3 mai 2024

Eric GONZALEZ

Associé

SEC Burette

Rouen, le 3 mai 2024

Alain BURETTE

Associé



Rapport spécial des commissaires aux comptes prévu par l'article R.322-57-IV-2° du Code des assurances sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la société d'assurance mutuelle

Exercice clos le 31.12.2023

mazars

Mazars - Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux
comptes à directoire et conseil de surveillance
Siège social : 61, rue Henri Regnault 92400 Courbevoie
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

BUYETTE

SEC Burette - Société à responsabilité limitée d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes
Siège social : 9, rue Malatiré 76012 Rouen
Capital de 962 504 euros - RCS Rouen B 710 501 149

MUTUELLE ASSURANCE DES TRAVAILLEURS MUTUALISTES

Société d'assurance mutuelle régie par le code des assurances

Siège social : 66 rue de Sotteville, 76100 Rouen

RCS Rouen 775 701 477

Rapport spécial des commissaires aux comptes prévu par l'article R.322-57-IV-2° du Code des assurances sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la société d'assurance mutuelle

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023

A l'assemblée générale de la société Matmut SAM,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons en application de l'article R322-57-IV-2° du Code des assurances, un rapport sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la société d'assurance mutuelle par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants.

Le président de votre conseil d'administration nous a communiqué ces contrats d'assurance.

Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle d'autres contrats.

Nous avons, selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission applicable en France, pris connaissance de la liste des contrats souscrits qui nous a été communiquée.

Nous vous informons qu'il nous a été donné communication que les administrateurs bénéficient de la même réduction que les salariés en activité sur : les contrats Multirisques automobiles, habitation, familiales complémentaires, Multirisques accidents de la vie et Navigation de plaisance.

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Courbevoie, le 19 avril 2024

SEC Burette

Rouen, le 19 avril 2024

Eric GONZALEZ

Alain BURETTE

